

RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT 2025



BUGEYSUD
Communauté de communes

1. PRESENTATION DU SERVICE

Introduction.....	7
Territoire desservi au 1 ^{er} janvier 2025.....	8
Missions	9
Eau potable.....	9
Assainissement collectif	9
Assainissement non collectif	9
Organisation	10
Temps forts de l'exercice 2025.....	14
Service relations aux usagers	14
Service Etudes et travaux	15
Assainissement non collectif (ANC)	17
Exploitation des réseaux et des installations.....	18
1. Caractérisation technique	22
1.1 Présentation du territoire desservi.....	22
1.2 Mode de gestion du service.....	23
1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)	23
1.4 Nombre d'abonnés.....	23
1.5 Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)	26
1.6 Les volumes produits (V1)	27
1.7 Les volumes importés (V2).....	31
1.8 les volumes exportés (V3)	32
1.9 Les volumes vendus aux abonnés (V7)	32
1.10 Les volumes autorisés non comptabilisés (V8 et V9)	36
1.11 Volume consommé autorisé (V6)	38
1.12 Bilan des volumes mis en œuvre	40
2. Tarification de l'eau et recettes	41
2.1 Modalités de tarification.....	41
2.2 Facture d'eau type (D102.0)	45
2.3 Tarification de l'eau au m ³	46
2.4 Modalités de relève et de facturation	49
2.5 Recettes.....	51
2.6 Taux d'impayés (P154.0)	52
3. Indicateurs de performance	52
3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	52

3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	54
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	57
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	57
	 Erreur ! Signet non défini.	
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	62
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	62
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .	62
3.3.5	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	63
3.3.6	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .	64
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs	65
1.	Caractérisation technique	68
1.1	Présentation du territoire desservi.....	68
1.2	Mode de gestion du service.....	69
1.3	Estimation de la population desservie (D201.0)	69
1.4	Nombre d'abonnés.....	69
1.5	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou de transfert .	71
1.6	Volumes facturés.....	72
1.7	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	72
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées (STEU).....	73
1.9	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	78
2.	Tarification de l'assainissement et recettes	84
2.1	Modalités de tarification.....	84
2.2	Facture d'assainissement type (D204.0).....	86
2.3	Tarification de l'assainissement au m3.....	87
2.4	Modalités de relèvement et de facturation	89
2.5	Recettes.....	90
2.6.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) ...	92
2.7	Taux d'impayés (P257.0)	92
3.	Indicateurs de performance	93
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	93
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	93
3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	95
3.4.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	95

3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	96
4. Tableau récapitulatif des indicateurs	97
1. Caractérisation technique	100
1.1 Présentation du territoire desservi.....	100
1.2 Mode de gestion du service.....	101
1.3 Estimation de la population desservie (D301.1)	101
1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	102
2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service.....	103
2.1 Modalités de tarification.....	103
2.2 Recettes.....	104
2.3 Aides financières à la réhabilitation des dispositifs assainissements non collectif	105
3. Indicateurs de performance	105
3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	105
3.2 Nombre de contrôles réalisés	108
4. Tableau récapitulatif des indicateurs	109



1.

PRESENTATION DU SERVICE

Introduction

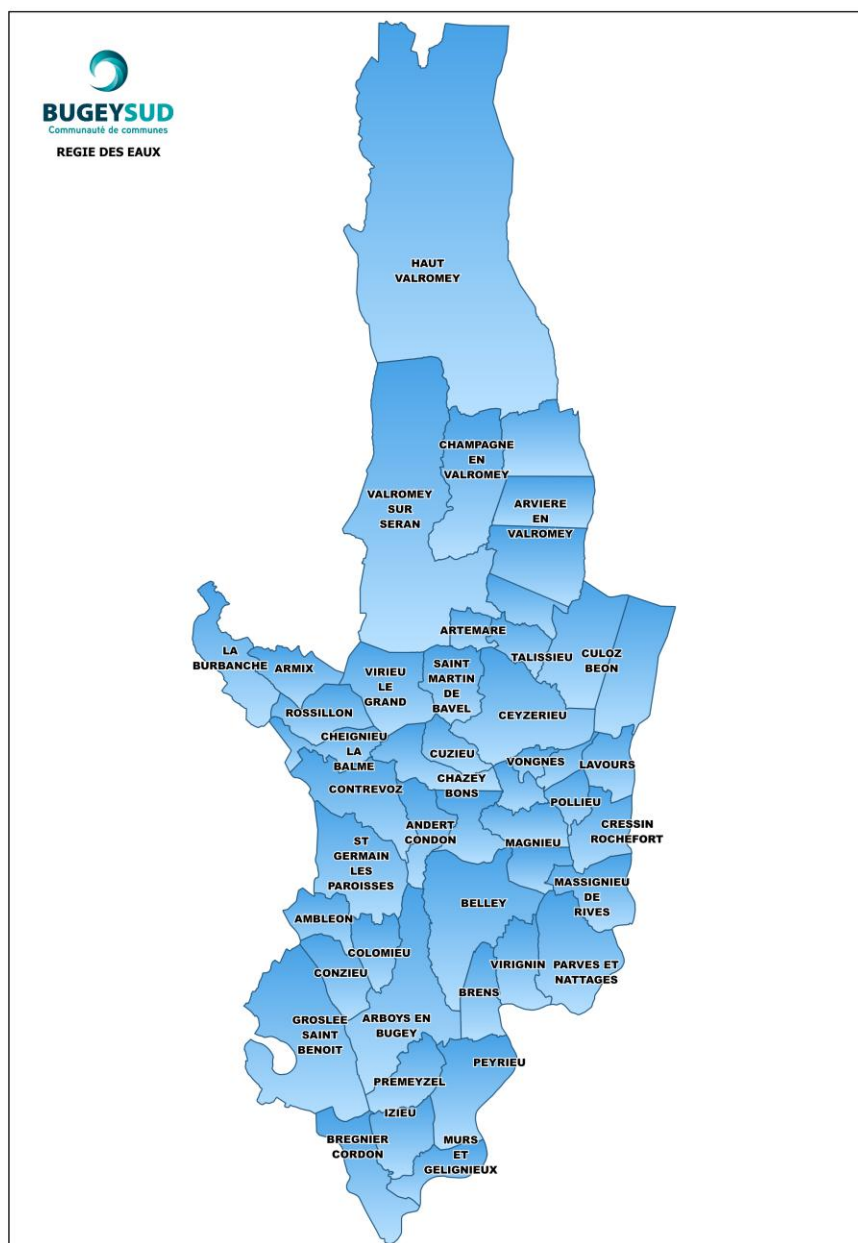
Depuis le 1^{er} janvier 2023, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le service des eaux de la communauté de communes Bugey Sud gère l'ensemble des compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif sur les 41 communes du territoire (au 1^{er} janvier 2025).

D'une manière générale, la communauté de communes assume ces compétences, de la production de l'eau potable au traitement des eaux usées, en passant par la gestion des abonnés des services ou les contrôles des installations d'assainissement non-collectif.

Les modalités d'exercice de ces compétences peuvent toutefois encore varier d'une commune à l'autre (régie directe, prestation de service, délégation de service) puisque les contrats existants avant le 1^{er} janvier 2023 sont poursuivis jusqu'à leur terme.

Vous trouverez un peu plus loin dans ce rapport quelques cartes qui précisent les modalités d'exécution du service commune par commune.

Territoire desservi au 1^{er} janvier 2025



Ambléon, Andert-et-Condon, Arboys en Bugey, Armix, Artemare, Arvière-en-Valromey, Belley, Brens, Brégnier-Cordon, Ceyzérieu, Champagne-en-Valromey, Chazey-Bons, Cheignieu-la-Balme, Colomieu, Contrevoz, Conzieu, Cressin-Rochefort, Culoz-Béon, Cuzieu, Flaxieu, Groslée-Saint-Benoit, Haut Valromey, Izieu, La Burbanché, Lavours, Magnieu, Marignieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélinieux, Parves et Nattages, Peyrieu, Polliu, Prémeyzel, Rossillon, Saint-Germain-les-Paroisses, Saint-Martin-de-Bavel, Talissieu, Valromey-sur-Séran, Virieu-le-Grand, Virignin, Vongnes

41 communes desservies

Missions

Les missions exercées par le service des eaux communautaire sont les suivantes :

Eau potable

- Exploitation, création et réhabilitation des ouvrages de production, de transport et de stockage ;
- Exploitation, création et réhabilitation des réseaux ;
- Travaux de branchements ;
- Réalisation des zonages et schémas directeurs ;
- Travaux d'extension et de renouvellement des réseaux ;
- Instruction des déclarations de travaux à proximité des réseaux (DT-DICT) ;
- Avis sur les documents d'urbanisme, les permis de construire, de lotir et les certificats d'urbanisme ;
- Gestion des abonnés, relève des compteurs et facturation des consommations (hors délégations de service public).

Assainissement collectif

- Exploitation, création et réhabilitation des réseaux ;
- Exploitation, création et réhabilitation des ouvrages de traitement des eaux usées ;
- Contrôle de la conformité des réseaux et branchements (particuliers et industriels) sur le réseau d'assainissement collectif ;
- Travaux de branchements ;
- Travaux d'extension et de renouvellement des réseaux ;
- Instruction des déclarations de travaux à proximité des réseaux (DT-DICT) ;
- Avis sur les documents d'urbanisme, les permis de construire, de lotir et les certificats d'urbanisme ;
- Réalisation des zonages et schémas directeurs ;
- Gestion des abonnés et facturation des consommations (hors délégations de service public).

Assainissement non collectif

- Conseil et accompagnement ;
- Contrôles des installations (périodiques, conception, exécution) ;
- Accompagnement aux demandes de subventions pour réhabilitation des installations.

Organisation

Au 31 décembre 2025, le service comptait 24 agents (ETP) et était organisé ainsi :

- Direction (2 agents)
- Service relations usagers (6 agents)
- Service exploitation (12 agents)
 - Responsable (1 agent)
 - Secteur Nord (1 agent)
 - Secteur Centre (3 agents)
 - Secteur Sud (2 agents)
 - Ouvrages majeurs - électromécanique (1 agent)
 - Service Public Assainissement Non Collectif (1 agent)
 - Recherche de fuites (1 agent)
 - Travaux : 2 agents
- Service études et travaux (4 agents)

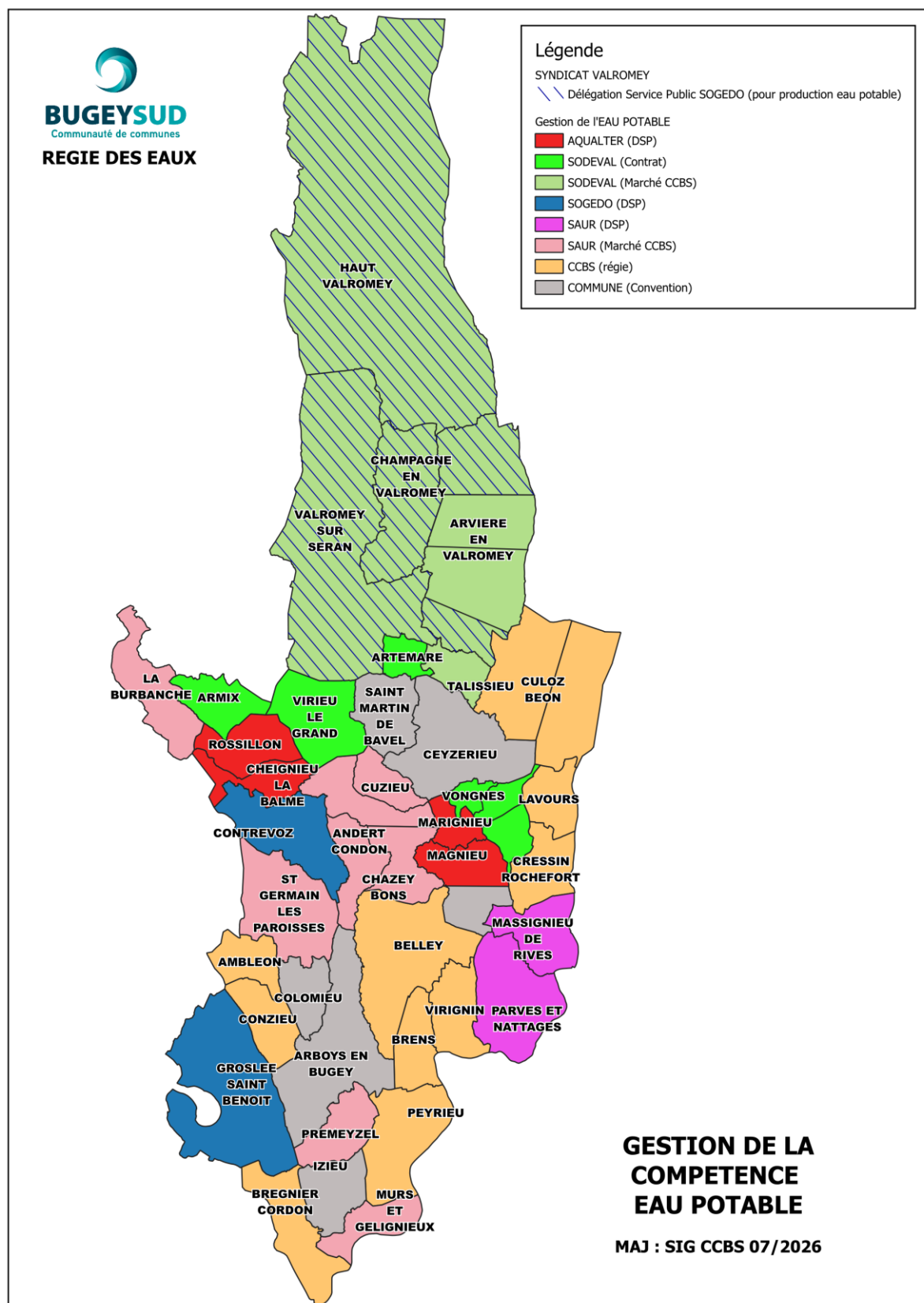
Du fait du transfert des compétences récent (1^{er} janvier 2023), **plusieurs modalités d'exécution du service eau potable ou assainissement collectif cohabitent** encore sur le territoire communautaire au 31 décembre 2025 :

- **Régie directe par la communauté de communes** : les agents de la communauté de communes exécutent directement le service sur les 2 principales communes du territoire (Belley et Culoz), ainsi que sur les communes d'Ambléon (eau potable), Brégnier-Cordon (eau potable), Brens (eau potable), Conzieu (eau potable), Cressin-Rochefort, Lavours, Peyrieu (eau potable), Massignieu-de-Rives (assainissement) et Virignin (eau potable).
- **Régie indirecte par les communes** : des conventions de gestion avec certaines communes ont été signées (les agents communaux exécutent le service pour le compte de la communauté de communes), permettant une prise en main progressive par la communauté de communes (Ceyzérieu, Colomieu, Contrevoz (assainissement), Izieu, Marignieu (assainissement), Magnieu (eau potable), Peyrieu (assainissement), Rossillon (assainissement), Saint-Germain-les-Paroisses (assainissement), Saint-Martin-de-Bavel) ;
- **Régie indirecte par un prestataire (entreprise)** : les différents contrats de prestation des communes ont été repris par la communauté de communes. Ils seront poursuivis jusqu'à leur terme initialement prévu (fin 2031 pour le dernier contrat). Un marché d'exploitation a également été mis en place pour 4 ans (2026-2029) avec 3 prestataires (3 secteurs géographiques), qui permet de faire exécuter une partie du service sur certaines communes ;
- **Délégation de service public** : les différents contrats de délégation de service public des communes ont également été repris par la communauté de communes. Ils seront poursuivis jusqu'à leur terme initialement prévu (fin 2029 pour le dernier contrat). Dans le cadre de ces contrats, la relation avec les usagers et la facturation est également assurée par

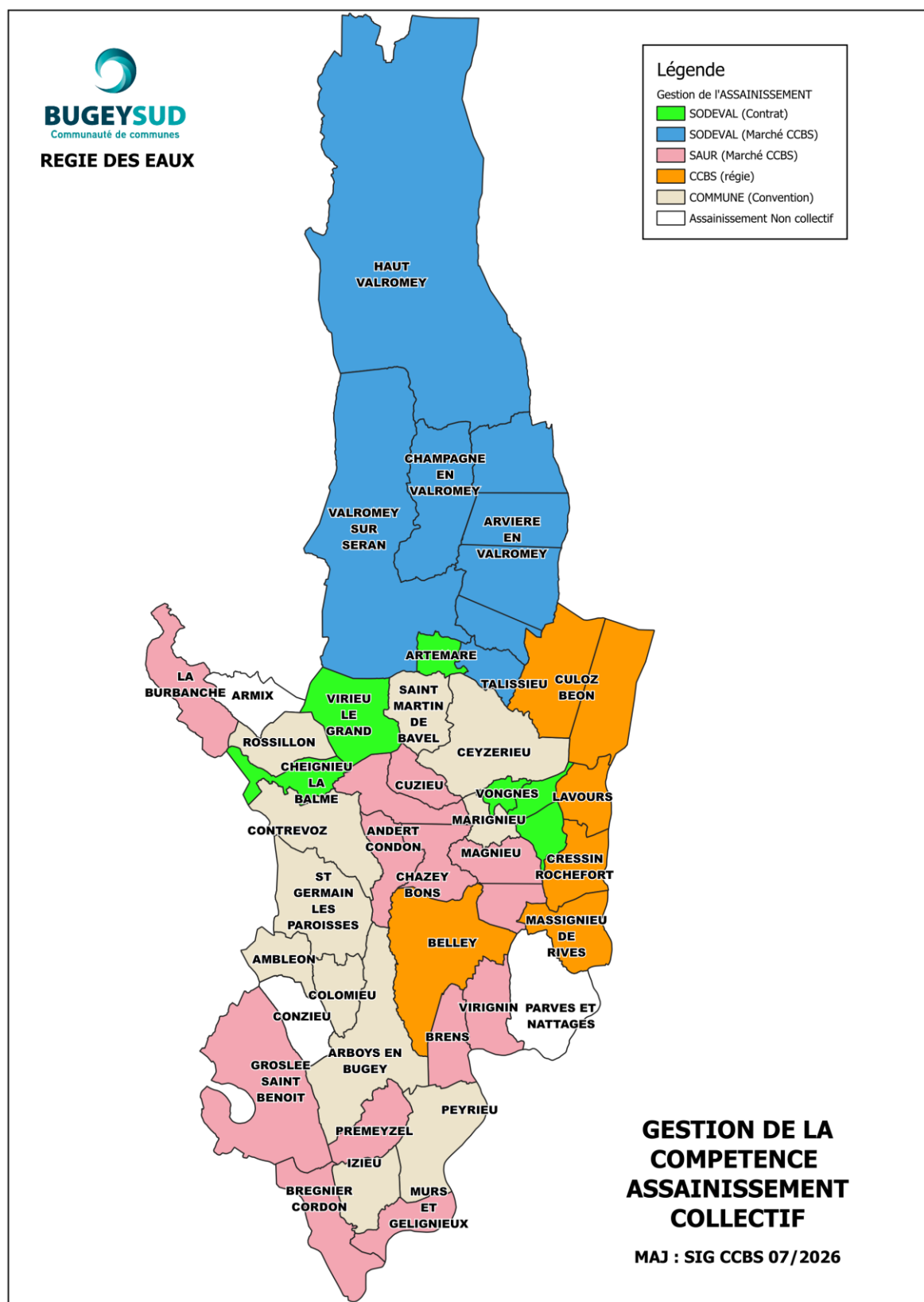
l'entreprise délégataire, en plus de l'exploitation courante des installations et des réseaux.

Des cartes qui précisent les modalités d'exécution du service commune par commune sont présentées à la page suivante.

Carte n° 1 : Gestion de l'eau potable en 2025



Carte n° 2 : Gestion de l'assainissement collectif en 2025



Temps forts de l'exercice 2025

Service relations aux usagers

Le service relations usagers et facturation (6 personnes) est la « porte d'entrée » de la régie des eaux. Toutes les demandes des usagers sont reçues par ce service, et sont directement traitées ou orientées vers le bon interlocuteur.

Les agents de ce service ont également la charge du traitement des informations liées à la relève des compteurs et la facturation de l'eau et de l'assainissement, ainsi que la facturation des prestations (branchement, contrôle de conformité, Participation Financière à l'Assainissement Collectif...). L'année 2025 a été marquée par l'intégration de nouvelles communes dans la base des abonnés communautaires de l'eau et de l'assainissement, communes dont le contrat de délégation de service public était arrivé à son terme (CHAZEY-BONS, CUZIEU).

Le rythme de facturation a été modifié, avec la généralisation d'une seule relève et d'une seule facture annuelle, avec la production de 20 706 factures à destination des 18192 abonnés intégrés dans notre logiciel au 31/12/2025 (+558 abonnés comparé à 2025)

Focus : déploiement de la mensualisation des factures en 2025

Une phase de préparation du paiement mensualisé des factures d'eau et d'assainissement a été menée en collaboration avec le service finances de la CCBS et le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax depuis le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2023.

En 2025, la mensualisation a été déployée progressivement sur l'ensemble du territoire, conformément au planning de relève et de facturation. Un courrier informant les abonnés de la mise en place de ce nouveau mode de paiement et de la modification du rythme de relève et de facturation a été joint aux factures établies sur chacune des communes en 2025.

Les abonnés peuvent donc désormais opter pour la mensualisation ou régler annuellement leur facture d'eau et d'assainissement.

Au 31/12/2025, 1209 abonnés sont mensualisés, soit 6,65 % de l'ensemble des abonnés.

Chiffres Relation usagers :

8691 appels reçus (+11,8% par rapport à 2024) soit une moyenne de 34,6 appels par jour ouvrés

1243 abonnés reçus en accueil physique à la régie (+32,09 % par rapport à 2024) soit une moyenne de 4,9 abonnés par jour.

1198 contrats résiliés, 1254 ouvertures de contrats.

346 factures de travaux (PFAC*, Contrôle de conformité, Branchement eau potable, Branchement assainissement, travaux, pénalités)

*PFAC : Participation au Financement de l'Assainissement Collectif

Convergence tarifaire : 2031



Service Etudes et travaux

L'année 2025 a été marquée par l'engagement des premiers grands travaux inscrits au programme pluriannuel d'investissement eau et assainissement de la Communauté de Communes Bugey Sud.

Identifiés comme prioritaires par les schémas directeurs, ces opérations ont visé à améliorer la qualité des eaux distribuées, à assurer le renouvellement des ouvrages et à sécuriser l'alimentation en eau potable comme l'interconnexion entre les communes d'Arbois en Bugey et de Belley qui garantit désormais l'alimentation en eau potable de la commune d'Arbois en cas de problème de qualité ou de quantité sur la ressource de cette commune.

En parallèle les équipes ont poursuivi, en collaboration avec les communes, les derniers chantiers engagés avant le transfert de compétence notamment la nouvelle station d'épuration de CEYZERIEU qui sera mise en service en février 2026 et la mise en séparatif du secteur de Landaize sur la commune de CULOZ qui a permis de diminuer considérablement la quantité d'eaux claires parasites collectées sur ce secteur.

En 2026, la régie des eaux continuera de dérouler le programme pluriannuel d'investissement. Parmi les grands projets qui démarreront, la réhabilitation de la station d'épuration de Culoz sur le second semestre ainsi que celle de Saint Benoit. Plusieurs chantiers qui viseront à sécuriser l'alimentation en eau potable seront engagés (réhabilitation de réservoirs et travail sur la réduction du temps de séjour dans les réseaux) ainsi que des travaux d'assainissement visant à la

réduction des eaux claires parasites dans les réseaux (mise en séparatif Virieu le Grand).

Focus : Sécurisation du Puits de Brens

En 2025, l'étude pour la sécurisation du Puits de Brens a été engagée. Cette ressource qui alimente aujourd'hui cinq communes du territoire, dont la commune de Belley, est une ressource stratégique qui pourrait servir à terme à secourir plusieurs autres communes lors d'épisode de sécheresse ou de problèmes de qualité.

Ces investigations permettront d'évaluer le potentiel de cette ressource et d'engager des travaux de sécurisation du puits dès 2026 (création d'un second puits de secours avec une alimentation électrique dédiée). Ce projet bénéficie d'une aide financière importante du conseil départemental et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui a retenu ce dossier dans le cadre de son appel à projet « sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités ».

Cette étude et les travaux qui suivront sont indispensables pour renforcer la sécurité et la résilience du territoire dans un contexte de changement climatique de plus en plus marqué.

Chiffres exploitation :

Crédits consommés EAU : 2 M d'€

Crédits consommés ASS : 1.8 m d'€



Assainissement non collectif (ANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Régie des eaux a poursuivi en 2025 ses missions de contrôle, de suivi et d'accompagnement des usagers en matière d'assainissement non collectif.

Au cours de l'année, 215 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés, permettant de vérifier l'état général des installations et de sensibiliser les usagers à l'importance d'un entretien régulier. Le service a également mené 46 contrôles de conception, nécessaires pour valider les projets de construction ou de réhabilitation. Par ailleurs, 25 contrôles de travaux ont été effectués afin de s'assurer de la conformité des installations en cours de réalisation. Enfin, 55 contrôles réalisés lors de ventes immobilières témoignent d'un rythme de transactions toujours soutenu sur le territoire.

En parallèle, le département de l'Ain a attribué en 2025 un total de 26 258 € d'aides financières destinées à soutenir les réhabilitations d'installations présentant un risque sanitaire ou environnemental.

Le SPANC continue ainsi d'assurer un service de proximité auprès des habitants des 41 communes du territoire, en veillant à la protection de la ressource en eau et à l'amélioration progressive des installations existantes.

Chiffres SPANC :

Contrôles de bon fonctionnement -> 215

Contrôles de Conception -> 46

Contrôles de Travaux -> 25

Contrôles de Vente -> 55

Aides financières -> 26 258 €



Exploitation des réseaux et des installations

Au cours de l'année 2025, de nombreuses communes sont passées en régie directe (BRENS, VIRIGNIN, CRESSIN-ROCHEFORT, BREGNIER-CORDON...) marquant ainsi une nouvelle étape de déploiement du service communautaire.

Concernant l'eau potable, l'année a été marquée par une hausse significative du nombre de non-conformités qualitatives (bactériologiques), qui mettent en exergue la fragilité de certaines ressources du territoire lors d'épisodes pluvieux intenses ; Et confirment la nécessité de poursuivre la sécurisation de nos réseaux (interconnexion de secours) et le déploiement de traitements complémentaires. S'agissant de l'assainissement collectif, les études préalables au renouvellement de la station d'épuration de Culoz ont été engagées. L'outil informatique de surveillance des ouvrages (supervision) a également été développé pour permettre d'améliorer la réactivité du service.

Focus : déploiement du service communautaire sur la commune de Brégnier-Cordon

Grace à la collaboration des agents et élus communaux, le service d'eau potable communautaire a pu se déployer sur la commune de Brégnier-Cordon en 2025. La prise en charge des installations a demandé un investissement fort des équipes d'exploitation et un surcroît ponctuel d'activités pour eux. En effet, il a fallu prendre en main et comprendre les éléments constitutifs du réseau d'eau potable (réservoirs, compteurs, vannes principales...), analyser les indicateurs de performance du service (rendements, qualité, ...) tout en assumant les grands temps forts de l'année (nettoyage des réservoirs, campagne massive de recherche de fuite, relève des compteurs abonnés...). Il faut généralement plusieurs années avant de pouvoir prendre pleinement en charge un nouveau patrimoine.

A noter également qu'au-delà de l'aspect technique, le travail de prise en charge de la facturation du service est également une charge majeure pour la communauté de communes (transfert de bases de données abonnés, changement de logiciel de facturation, défauts de complétude de certaines données exigées par la trésorerie...).

Chiffres exploitation :

Nombre de fuites réparées sur canalisations : 78

Appels d'astreintes : 151

Non-conformité : 43





2.

EAU POTABLE

1. Caractérisation technique

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

☐ communal

☒ intercommunal

Compétences liées au service

		Oui	Non
Production		☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement		☒	☐
Traitement		☒	☐
Transfert		☒	☐
Stockage		☒	☐
Distribution		☒	☐

Existence d'une CCSPL

☐ Oui

☒ Non

Existence d'un schéma de distribution (au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT)

☒ Oui, date d'approbation* : décembre 2024.

☐ Non

Existence d'un règlement de service

☒ Oui, date d'approbation* : décembre 2024.

☐ Non

Existence d'un schéma directeur

☒ Oui, date d'approbation* : décembre 2024.

☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

☒ **Délégation de service public (DSP) pour les communes suivantes :**

CHEIGNIEU LA BALME
CONTREVOZ
GROSLEE-SAINT-BENOIT
HAUT-VALROMEY (compétence production uniquement par l'intermédiaire du SYNDICAT DU VALROMEY)
MAGNIEU - ST CHAMP CHATONOD
MARIGNIEU
MASSIGNIEU DE RIVES
PARVES ET NATTAGES
ROSSILLON
VALROMEY-SUR-SERAN - LOMPNIEU SUTRIEU (production uniquement par l'intermédiaire du SYNDICAT DU VALROMEY)

☒ **Régie à simple autonomie financière pour les communes suivantes :**
TOUTES LES AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert :

34 382 habitants au 31/12/2025 (34 086 habitants au 31/12/2024 ; soit une hausse de 0,87%).

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la consommation eau potable en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert :

20 844 abonnés au 31/12/2025 (20 529 abonnés au 31/12/2024 ; soit une hausse de 1,32%).

Tableau page suivante : Répartition des abonnés au service eau potable commune par commune

Commune	Modalité d'exécution du service	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024
Ambléon	REGIE	74	72	0	0	74	72
Andert-et-Condon	REGIE	203	200	0	0	203	200
Arboys en Bugey	REGIE	441	442	0	0	441	442
Armix	REGIE	35	32	1	1	36	33
Artemare	REGIE	718	715	0	0	718	715
Arvière-en-Valromey	REGIE	496	499	16	7	512	506
Belley	REGIE	5718	5699	22	21	5740	5720
Brens	REGIE	559	551	0	0	559	551
Brégnier-Cordon	REGIE	501	485	0	0	501	485
Ceyzérieu	REGIE	741	703	5	5	746	708
Champagne-en-Valromey	REGIE	459	461	16	15	475	476
Chazey-Bons* (fin 30/09/2025)	REGIE	567	554	2	0	569	554
Chazey-Bons (Pugieu)	REGIE	97	97	0	0	97	97
Cheignieu-la-Balme	DSP	108	109	5	10	113	119
Colomieu	REGIE	101	103	0	0	101	103
Contrevoz	DSP	326	320	0	0	326	320
Conzieu	REGIE	103	102	0	0	103	102
Cressin-Rochefort	REGIE	247	248	2	0	249	248
Culoz-Béon (Culoz)	REGIE	1286	1271	1	1	1287	1272
Culoz-Béon (Béon)	REGIE	277	268	2	4	279	272
Cuzieu	DSP* (fin 30/09/2025)	235	232	1	0	236	232
Flaxieu	REGIE	54	55	0	0	54	55

Groslée-Saint-Benoit	DSP	756	760	0	0	756	760
Haut Valromey	REGIE	534	521	27	27	561	548
Izieu	REGIE	156	137	1	0	157	137
La Burbanche	REGIE	95	93	0	0	95	93
Lavours	REGIE	109	108	0	0	109	108
Magnieu	REGIE	287	288	3	1	290	289
Magnieu Saint Champ-Chatonod	DSP	94	102	8	0	102	102
Marignieu	DSP	98	97	8	7	106	104
Massignieu-de-Rives	DSP	399	376	0	9	399	385
Murs-et-Gélignieux	REGIE	155	161	5	0	160	161
Parves et Nattages	DSP	522	517	0	0	522	517
Peyrieu	REGIE	485	494	2	0	487	494
Polliu	REGIE	120	120	0	0	120	120
Prémeyzel	REGIE	84	85	3	2	87	87
Rossillon	DSP	131	131	5	5	136	136
Ruffieu	REGIE	143	126	2	0	145	126
Saint-Germain-les-Paroisses	REGIE	259	262	2	0	261	262
Saint-Martin-de-Bavel	REGIE	254	255	5	0	259	255
Talissieu	REGIE	338	277	0	0	338	277
Valromey-sur-Séran	REGIE	990	1004	26	15	1016	1019
Virieu-le-Grand	REGIE	682	647	1	0	683	647
Virignin	REGIE	564	553	2	0	566	553
Vongnes	REGIE	70	60	0	7	70	67
Total	—	20 671	20 392	173	137	20 844	20 529

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) sur le territoire est de :

27,98 abonnés/km au 31/12/2025 (27,5 abonnés/km au 31/12/2024, soit une hausse de 1,75%).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de :

1,65 habitants/abonné au 31/12/2025 (1,66 habitants/abonné au 31/12/2024, soit une baisse de 0,60%).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de :

106,5 m³/abonné au 31/12/2025. (98,59 m³ au 31/12/2024, soit une hausse de 8,02 %).

1.5 Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **745 kilomètres** au 31/12/2025 (748 km au 31/12/2024, soit une baisse de 0,40%).

1.6 Les volumes produits (V1)

Les ressources en eau potable mobilisées sur le territoire sont les suivantes :

Ressource	Commune desservie	Volume produit (V1) durant l'exercice 2025 en m ³	Volume produit (V1) durant l'exercice 2024 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2025	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Source d'Egieu (DSP)	ROSSILLON	615	684	60	60
Puits de Rossillon (DSP)	ROSSILLON CHEIGNIEU	25 580	30484	60	60
Source de Nivollet (DSP)	ROSSILLON	389	60	60	60
Source de la Doua - Ambléon	AMBLEON	9 860	13526	60	60
Source de Balay et Armaille	ARBOYS EN BUGEY	13 280	19870	60	60
Source de la Fontaine d'Huile	ARBOYS EN BUGEY	7 654	8339	60	60
Puits de Belley	BELLEY BRENS VIRIGNIN MARIGNIEU MAGNIEU (Billieu)	1 319 460	1121470	80	80
Source de la Tovasse	PEYRIEU	54 409	73963	80	80
Source d'Armix	ARMIX	2 246	2418	60	60
Source du Bac Salé	TALISSIEU	17 551	16762	60	60
Puits de Chazey-Bons	CHAZEY-BONS	96 064	109392	60	50

Puits de Talissieu Béon	TALISSIEU BEON	11 090	11467	40	40
Source de Volassin	FLAXIEU POLLIEU	16 480	15808	60	60
Puits de Colomieu	COLOMIEU	11 795	11675	60	60
Puits de Premeyzel	PREMEYZEL ARBOYS EN BUGEY ST BOIS IZIEU GROSLEE SAINT BENOIT (partiel) BREGNIER- CORDON	277 974	316286	80	80
Source de Bourbouillon (DSP)	CONTREVOZ	22 295	27838	60	60
Source du Zin	BEON	27 075	21010	60	60
Source de Parves Nord 1	MAGNIEU (Musin Magnieu)	14 628	18 557	60	60
Source du Gland	CONZIEU	16 242	18669	40	40
Source de la Rivoire et de l'Arvière	ARVIERE EN VALROMEY (Lochieu)	33 667	30810	60	60

Source de Cazet, Source de Vorapied n°1 Gauche, Source de Montclair, Source de Gollet n°1 Haute, Source de Vorapied n°2 Droite, Source de Fivolle	ARVIERE EN VALROMEY (Virieu-le-Petit Lochieu)	42 551	43721	60	60
Puits de Cressin	CRESSIN-ROCHEFORT LAVOURS VONGNES MASSIGNIEU PARVES NATTAGES	163 999	164926	80	80
Source de la Touvière (St-Germain)	ST GERMAIN DES PAROISSES	-	4923	40	40
Source Cocon	ST GERMAIN DES PAROISSES	21 077	11502	40	40
Source de Sillieu	ST GERMAIN DES PAROISSES	1 528	1485	40	40
Source de la Touvière	VIRIEU LE GRAND	22 563	29472	60	60
Source de la Colonie	VIRIEU LE GRAND	1 647	731	60	60
Source de l'Arène	VIRIEU LE GRAND	91 947	64107	60	60
Puits de la patte d'oie	CULOZ	233 511	216160	60	60
Sources de Vieu	SAINT MARTIN DE BAVEL	53 071	52876	60	60

Source de Fontaine Julien	LA BURBANCHE	3 374	3234	60	60
Source de la Fontaine	LA BURBANCHE	421	431	60	60
Source de Tare	LA BURBANCHE	1297	724	60	60
Source des Hopitaux	LA BURBANCHE	1 268	1184	60	60
Puits de Pugieu	CHAZEY-BONS CONTREVOZ (partiel) ANDERT-CONDON	37 727	43599	40	40
Puits de Sous-Roche	CEYZERIEU	84 163	104899	60	60
Source de Bergon 2	CHAMPAGNE ARVIERE EN VALROMEY (Chavornay) VALROMEY SUR SERAN	117 215	99223	40	40
Source de Bette	VALROMEY SUR SERAN (Belmont-Luthezieu)	24 348	27400	40	40
Source de Chemillieu Sothonod	CHAMPAGNE EN VALROMEY (Chemillieu)	51 056	54793	40	40
Source d'Arandon (DSP)	GROSLEE SAINT BENOIT	2 216	5247	60	60
Source de Bittimont (DSP)	GROSLEE SAINT BENOIT	15 500	5966	60	60
Source de Sous la Roche (DSP)	GROSLEE SAINT BENOIT	5 515	11227	80	80

Source de Glandieu - Neyrieu (Pierre à Feu) (DSP)	GROSLEE SAINT BENOIT	15 018	7123	80	80
MURS - Puits de Trémurs	MURS ET GELINIEUX	42 023	36641	60	60
Puits de Cerveyrieu	ARTEMARE	102 209	-		-
Total du volume produit (V1)		3 113 598	2 860 682	69,2	68,4

Les volumes prélevés représentent :

3 113 598 m³ pour l'exercice 2025 (2 860 682 m³ au 31/12/2024, soit une hausse de 8,472%).

1.7 Les volumes importés (V2)

Le service achète des eaux traitées :

Fournisseurs	Commune desservie	Volume acheté (V2) durant l'exercice 2025 en m ³	Volume acheté (V2) durant l'exercice 2024 en m ³
Syndicat VALROMEY - Puits de Cerveyrieu	RUFFIEU VALROMEY-SUR-SERAN (Lompnieu Sutrieu) HAUT VALROMEY ARVIERE-EN-VALROMEY (Brenaz)	295 917	286 896
Syndicat VALROMEY - Puits de Cerveyrieu (2)	ARTEMARE	-	118 654
SIE des Abrets	GROSLEE-SAINT-BENOIT	2 607	2 888
Total		298 524	408 438

Les volumes achetés représentent :

298 524 m³ pour l'exercice 2025 (408 438 m³ au 31/12/2024 ; soit une baisse de 26,91%).

1.8 les volumes exportés (V3)

Le service vend des eaux traitées :

Fournisseur		Volume vendu (V3) durant l'exercice 2025 en m ³	Volume vendu (V3) durant l'exercice 2024 en m ³
SIE des Abrets	GROSLEE-SAINT-BENOIT	837	835
Total	-	837	835

Les volumes exportés représentent :

837 m³ pour l'exercice 2025 (835 m³ au 31/12/2024, soit une hausse de 0,24%).

1.9 Les volumes vendus aux abonnés (V7)

Le service a vendu aux abonnés :

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 632 169	1 913 606
Abonnés non domestiques	559 879	122 145
Total vendu aux abonnés (V7)	2 192 048	2 035 751

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Tableau page suivante : Répartition des volumes vendus commune par commune

La mise en place de la mensualisation et le passage à une relève et une facture annuelle (au lieu de 2 sur certaines communes dont Belley) entraîne un décalage du volume vendu pour l'exercice 2025 qui sera rattrapé sur l'exercice 2026.

Exemple : La commune de Belley anciennement facturée en mai et en octobre, n'a été facturée en 2025 qu'en mai pour des consommations entre octobre 2024 et avril 2025. La facturation de mai 2026 portera sur la consommation d'avril 2025 à avril 2026.

Les volumes vendus représentent :

2 219 881 m³ aux abonnés du service pour l'exercice 2025 (2 035 751 m³ au 31/12/2024, soit une hausse de 7,68%).

Commune	Volumes vendus (V7) durant l'exercice 2025 en m ³	Volume dégrévés	Volume comptabilisé domestique (VP.063)	Volumes vendus (V7) durant l'exercice 2024 en m ³	Variation(%)
Ambléon*	7721	198	3 173	4241	82,06%
Andert-et-Condon*	24151	337	9 925	17034	41,78%
Arboys en Bugey - Arbignieu	22167	144	22 167	23577	-5,98%
Arboys en Bugey - St Bois	6314		6 314	6426	-1,74%
Armix	1349	-	1 349	1445	-6,64%
Artemare	64831	1291	71 936	52652	23,13%
Arvière-en-Valromey - Brenaz	9790	1508	2 914	6637	47,51%
Arvière-en-Valromey - Chavornay	11988		10 694	13141	-8,77%
Arvière-en-Valromey - Lochieu - Virieu le Petit	38400		22 603	38394	0,02%
Belley*	840372	8278	414 430	625369	34,38%
Brens*	60170	3559	63 387	43742	37,56%
Brégnier-Cordon	43661	2546	43 661	46337	-5,78%
Ceyzérieu	63821	131	65 172	57774	10,47%
Champagne-en-Valromey	35252	1056	43 461	90054	-60,85%
Chazey-Bons - Pugieu*	9090	3802	5 230	6982	30,19%
Chazey-Bons - Bourg	53840		53 840	51029	5,51%
Cheignieu-la-Balme	7111		6 610	7259	-2,04%
Colomieu	6729	-	6 729	6574	2,36%
Contrevoz	25085	-	25 085	23746	5,64%
Conzieu*	7866	293	11 314	7491	5,01%
Cressin-Rochefort	20603	17	20 603	18393	12,02%
Culoz	158476	5237	156 460	143700	10,28%
Culoz - Béon	18793		18 793	20602	-8,78%
Cuzieu	18327	-	18 327	16 539	10,81%
Flaxieu*	4073	-	3 348	3342	21,87%
Groslée-Saint-Benoit	66184	-	66 184	61034	8,44%
Haut Valromey	67093	146	26 290	85095	-21,16%
Izieu	11796	84	10 025	17221	-31,50%
La Burbanche	4707	692	5 223	4438	6,06%

Lavours	6823	5	7 290	8151	-16,29%
Magnieu - Billieu	33723	392	33 214	21544	56,53%
Magnieu - Saint Champ Chatonod	14730	-	5 937	12 487	17,96%
Marignieu	7856	-	6 644	8094	-2,94%
Massignieu-de-Rives Parves et Nattages	44366	-	43 705	83297	-46,74%
Murs-et-Gélignieux	22674	1220	20 754	28696	-20,99%
Peyrieu*	42868	2308	24 664	51867	-17,35%
Pollieu*	7006	-	5 758	6733	4,05%
Prémeyzel	27050	-	14 159	24814	9,01%
Rossillon	7660	-	7 120	6810	12,48%
Ruffieu	12395	258	8 601	13624	-9,02%
Saint-Germain-les-Paroisses	16394	-	15 496	19737	-16,94%
Saint-Martin-de-Bavel	17840	-	17 840	27485	-35,09%
Talissieu	23578	206	28 100	21037	12,08%
Valromey-sur-Séran - Belmont Luthezieu	27569	9934	29 457	42476	-35,10%
Valromey-sur-Séran - Lompnieu	12589		4 741	7826	60,86%
Valromey-sur-Séran - Sutrieu	16340		10 710	16450	-0,67%
Valromey-sur-Séran - Vieu	16404		17 528	22704	-27,75%
Virieu-le-Grand	53037	669	53 037	53144	-0,20%
Virignin*	67031	2692	57 812	54172	23,74%
Vongnes	4355	17	4 355	4335	0,46%
Total	2 192 048	47 020	1 632 169	2 035 751	7,68%

* Commune passée de deux factures à une facture annuelle en 2025, se traduisant par une baisse significative des volumes vendus comparativement à 2024.

1.10 Les volumes autorisés non comptabilisés (V8 et V9)

Le service a utilisé :

Acheteurs	Volumes autorisés non comptabilisés durant l'exercice 2025 en m ³	Volumes autorisés non comptabilisés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	138 827	127 908	+ 8,54 %
Volume de service (V9)	242 426	232 546	+ 4,25 %
Total autres volumes	381 253	360 454	+ 5,77 %

Les volumes non comptabilisés représentent :

381 253 m³ pour l'exercice 2025 (360 454 m³ au 31/12/2024, soit une hausse de 5,77%).

Tableau page suivante : Répartition des volumes non comptabilisés par unité de distribution

Unité de Distribution	Volume consommation sans comptage (V8) en 2025 (m³)	Volume consommation sans comptage (V8) en 2024 (m³)	Volume de service (V9) en 2025 (m³)	Volume de service (V9) en 2024 (m³)	Volumes non comptabilisés en 2025 (m³)	Volumes non comptabilisés en 2024 (m³)
AMBLEON	516	297	885	509	1401	806
ANDERT CONDON / PUGIEU	1085	1681	1860	2882	2945	4563
ARBOYS EN BUGÉY / ARBIGNIEU / THOYS	1552	1650	2660	2829	4212	4479
ARBOYS EN BUGÉY SAINT- BOIS / PREMEYZEL / IZIEU / BREGNIER CORDON	6217	6636	10659	11376	16876	18012
ARMIX	94	101	162	173	256	275
ARTEMARE	4505	3686	7723	6318	12228	10004
ARVIERE EN VALROMEY / VIRIEU LE PETIT / LOCHIEU	2688	3071	4608	5264	7296	8335
BAS VALROMEY	6356	11403	10895	19548	17251	30951
BELLEY	58180	43776	99736	75044	157916	118820
BEON	1316	1442	2255	2472	3571	3914
BRENAZ	685	465	1175	796	1860	1261
BRENS	4849	3062	8312	5249	13161	8311
CEYZERIEU	4467	4044	7659	6933	12126	10977
CHAZEY BONS	560	1040	2460	6961	3020	8001
CHAZEY BONS / CUZIEU	440	440	2070	2070	2510	2510
CHEIGNIEU LA BALME / ROSSILLON	520	520	1000	1000	1520	1520
COLOMIEU	471	460	807	789	1278	1249
CONTREVOZ / PREVEYZIEU	570	570	2170	2171	2740	2741
CONZIEU BOURG	551	524	944	899	1495	1423
CRESSIN-ROCHEFORT / LAVOURS / VONGNES	2214	2161	3795	3705	6009	5867
CULOZ	11093	10059	19017	17244	30110	27303
FLAXIEU / POLLIEU	763	705	1308	1209	2071	1914
GROSLEE SAINT BENOIT	1481	390	2800	3890	4281	4280
HAUT VALROMEY	4519	5957	7746	10211	12265	16168
LA BURBANQUE	319	311	546	533	865	843

MAGNIEU / SAINT CHAMP / CHATONOD	120	120	350	350	470	470
MAGNIEU BILLIEU	2361	1508	4047	2585	6408	4093
MARIGNIEU / POIRIN	120	120	350	350	470	470
MASSIGNIEU NATTAGES PARVES	500	1655	628	4805	1128	6460
MURS ET GELINIEUX	1587	1607	2721	2755	4308	4362
PEYRIEU	2904	3631	4978	6224	7882	9855
RUFFIEU	863	925	1480	1585	2343	2510
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	1128	1270	1934	2178	3062	3448
SAINT-MARTIN DE BAVEL	1249	1943	2141	3331	3390	5274
SUTRIEU	1144	1152	1961	1974	3105	3126
TALISSIEU	1613	1467	2766	2516	4379	3983
VALROMEY SUR SERAN / LOMPNIEU	881	548	1511	939	2392	1487
VIRIEU LE GRAND	3713	3720	6364	6377	10077	10097
VIRIGNIN	4633	3792	7943	6501	12576	10293
TOTAL	138 827	127 908	242 426	232 546	381 253	360 454

1.11 Volume consommé autorisé (V6)

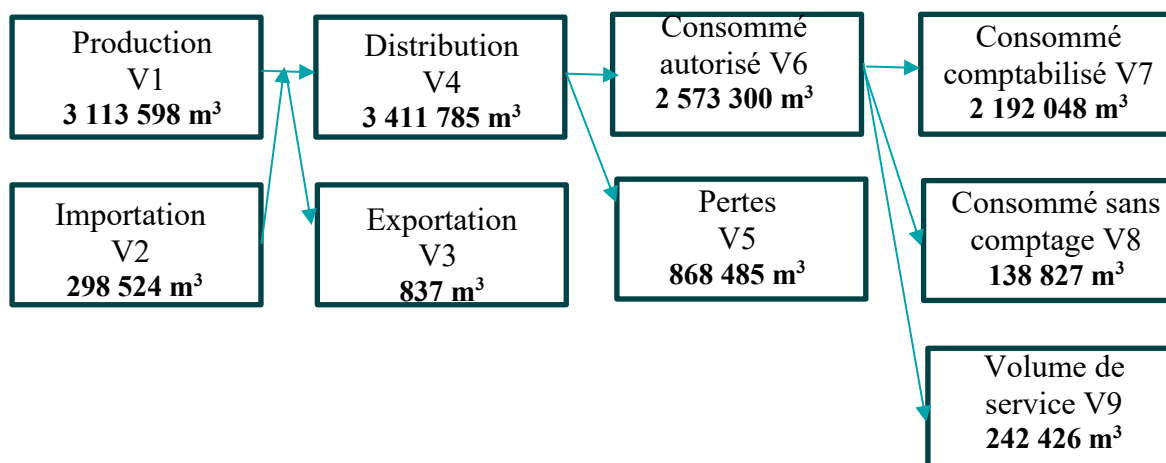
Le service a utilisé :

	Total Volume comptabilisé domestique 2025 (VP.063)	Total vendu aux abonnés en 2024 (V7)	Volume consommation sans comptage en 2025 (V8)	Volume consommation sans comptage en 2024 (V8)	Volume de service en 2025 (V9)	Volume de service en 2024 (V9)	Exercice 2025 en m³/an	Exercice 2024 en m³/an
Volume consommé autorisé (V6)	2 219 046	2 035 751	138 827	127 908	242 426	232 546	2 573 300	2 396 205

Les volumes consommés autorisés représentent :

2 573 300 m³ pour l'exercice 2025 (2 396 205 m³ au 31/12/2024, soit une hausse de 7,39 %).

1.12 Bilan des volumes mis en œuvre



	2025	2024	Variation
Volume Produit V1	3 113 598	2 860 682	+ 8,84 %
Volume importé V2	298 524	408 438	- 26,91 %*
Volume exporté V3	837	835	+ 0,24 %
Volume distribué V4	3 411 285	3 268 285	+ 4,38 %
Pertes V5	868 485	872 080	- 0,41 %
Volume consommé autorisé V6	2 573 300	2 396 205	+ 7,39 %
Volume comptabilisé V7	2 192 048	2 035 751	+ 7,68 %
Volume consommé sans comptage V8	138 827	127 908	+ 8,54 %
Volume de service V9	242 426	232 546	+ 4,25 %

*Modification de statut de la ressource d'Artemare, qui est passé de volume importé à volume produit.

2. Tarification de l'eau et recettes

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs spécifiques applicables au 01/01/2025 sont les suivants :

☒ **Frais d'accès au service**

0 € au 01/01/2025

☒ **Pose d'un compteur**

42 € TTC au 01/01/2025

☒ **Frais de fermeture de contrat**

27,50 € TTC au 01/01/2025

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **12/12/2024** effective à compter du **01/01/2025**, fixant les tarifs du service d'eau et assainissement.
- Délibération du **12/12/2024** effective à compter du **01/01/2025**, fixant les tarifs du service d'eau potable pour les « industriels » et « agriculteurs ».
- Délibération du **12/12/2024** effective à compter du **01/01/2025**, fixant les redevance eau et assainissement pour l'année 2025.

Tableau page suivante : tarifs délibérés de l'eau potable 2024 - 2025

TARIFS EAU

Communes	Groupes	Tarifs 2025			Rappel des tarifs 2024	
		Prix m3 Eau	Part Fixe Eau	Evo. avec 2024 (pour 100 m3)	Prix m3 Eau	Part Fixe Eau
Ambleon	0	1,996 €	112,110 €	-2,08%	1,917 €	126,630 €
Haut Valromey	0	1,786 €	119,480 €	-1,04%	1,672 €	134,000 €
Massignieu*	0					
Part collectivité		0,934 €	0,000 €	-10,18%	0,735 €	30,480 €
Parves et Nattages*	0					
Part collectivité		0,934 €	0,000 €	-10,18%	0,735 €	30,480 €
Arvière en Valromey - Brenaz	1	1,204 €	25,000 €	29,70%	0,704 €	41,706 €
Arvière en Valromey - Virieu le Petit		1,204 €	25,000 €	29,70%	0,704 €	41,706 €
Belley		1,204 €	25,000 €	19,51%	0,817 €	39,960 €
Bregnier Cordon		1,204 €	25,000 €	9,42%	0,798 €	53,081 €
Ceyzerieu		1,204 €	25,000 €	30,21%	0,912 €	20,474 €
Colomieu		1,204 €	25,000 €	17,26%	0,840 €	40,000 €
Izieu		1,204 €	25,000 €	11,85%	0,700 €	60,000 €
Premeyzel		1,204 €	25,000 €	17,66%	1,177 €	5,877 €
Virieu le Grand		1,204 €	25,000 €	14,28%	0,988 €	28,436 €
Arboys en Bugey	2	1,443 €	25,000 €	21,80%	1,140 €	25,000 €
Armix		1,443 €	25,000 €	12,21%	1,177 €	33,175 €
Artemare		1,443 €	25,000 €	15,01%	1,160 €	31,200 €
Culoz Béon - Béon		1,443 €	25,000 €	20,93%	1,020 €	38,000 €
Brens		1,443 €	25,000 €	21,87%	0,792 €	59,720 €
Conzieu		1,443 €	25,000 €	13,62%	0,990 €	50,000 €
Cressin Rochefort		1,443 €	25,000 €	28,30%	1,130 €	18,957 €
Groslee Saint Benoit*						
Part collectivité		0,751 €	0,000 €	27,29%	0,590 €	0,000 €
Magnieu - Magnieu		1,443 €	25,000 €	25,41%	1,140 €	21,000 €
Murs et Gelignieux		1,443 €	25,000 €	21,80%	1,090 €	30,000 €
Valromey sur Seran - Sutrieu		1,443 €	25,000 €	9,94%	0,890 €	65,000 €
Talissieu		1,443 €	25,000 €	28,28%	0,988 €	33,175 €
Vongnes		1,443 €	25,000 €	27,29%	0,960 €	37,000 €
Arvière en Valromey - Lochieu	3	1,796 €	25,000 €	24,60%	0,988 €	65,403 €
Culoz Beon - Culoz		1,796 €	25,000 €	10,65%	1,160 €	68,900 €
Cuzieu*						
Part collectivité		1,038 €	0,000 €	70,16%	0,440 €	17,000 €
la Burbanche		1,796 €	25,000 €	21,15%	1,177 €	51,185 €
Lavours		1,796 €	25,000 €	17,14%	1,557 €	18,957 €
Ruffieu		1,796 €	25,000 €	14,30%	1,140 €	65,000 €
Andert Condon	4	2,003 €	25,000 €	16,66%	1,316 €	61,520 €
Arvière en Valromey - Chavornay		2,003 €	25,000 €	15,56%	1,100 €	85,000 €
Champagne en Valromey		2,003 €	25,000 €	15,54%	1,100 €	85,000 €
Chazey Bons - Chazey Bons*						
Part collectivité		1,375 €	0,000 €	46,28%	0,940 €	0,000 €
Chazey Bons - Pugieu		2,003 €	25,000 €	16,66%	1,316 €	61,520 €
Flaxieu		2,003 €	25,000 €	14,69%	1,500 €	46,450 €
Peyrieu		2,003 €	25,000 €	21,00%	1,061 €	8,000 €
Polliu		2,003 €	25,000 €	17,04%	1,370 €	55,500 €
Valromey sur Seran - Lompnieu		2,003 €	25,000 €	13,22%	1,140 €	85,000 €
Valromey sur Seran - Belmont Luthiezieu		2,003 €	25,000 €	15,54%	1,100 €	85,000 €
Valromey sur Seran - Vieu		2,003 €	25,000 €	15,54%	1,100 €	85,000 €
Contrevoz*	5					
Part collectivité		0,771 €	0,000 €	21,23%	0,516 €	12,000 €
Saint Martin de Bavel		2,233 €	25,000 €	16,65%	1,740 €	38,863 €
Cheignieu la Balme*	6					
Part collectivité		0,434 €	0,000 €	-22,08%	0,332 €	22,500 €
Magnieu - Saint Champ*						
Part collectivité		0,480 €	0,000 €	22,70%	0,353 €	3,820 €
Marignieu*						
Part collectivité		0,698 €	0,000 €	3,65%	0,460 €	21,340 €
Rossillon*						
Part collectivité		0,434 €	0,000 €	-22,08%	0,332 €	22,500 €
Saint Germain les Paroisses		2,407 €	25,000 €	-0,20%	1,828 €	83,430 €
Virignin		2,407 €	25,000 €	9,40%	1,636 €	79,270 €

* Communes en Délégation de Service Public

A compter du 1^{er} janvier 2025, de nouvelles catégories d'usagers pour l'eau potable et la redevance ont été créées.

TARIFS INDUSTRIELS

Communes	Groupes	Prix m3 Eau HT	Part Fixe Eau HT
Arvière en Valromey - Brenaz	1	0,92 €	compteur < 40 mm 100 € Compteur > 40 mm 1500 €
Arvière en Valromey - Virieu le Petit			
Belley			
Bregnier Cordon			
Ceyzerieu			
Colomieu			
Izieu			
Premeyzel			
Virieu le Grand			
Arboys en Bugey	2	1,10 €	
Armix			
Artemare			
Brens			
Conzieu			
Cressin Rochefort			
Culoz Béon - Béon			
Magnieu			
Murs et Gelignieux			
Talissieu	3	1,37 €	
Valromey sur Séran - Sutrieu			
Vongnes			
Arvière en Valromey - Lochieu			
Culoz Béon - Culoz			
Haut Valromey			
la Burbanche			
Lavours			
Ruffieu			
Ambleon	4	1,52 €	
Andert Condon			
Arvière en Valromey - Chavornay			
Champagne en Valromey			
Chazey Bons - Pugieu			
Flaxieu			
Peyrieu			
Pollieu			
Valromey sur Séran - Belmont Luthezieu			
Valromey sur Séran - Lompnieu	5	1,70 €	
Valromey sur Séran - Vieu			
Saint Martin de Bavel	6	1,83 €	
Saint Germain les Paroisses			
Virignin			

Le tarif industriel ne s'applique pas aux communes en DSP

TARIFS EAU AGRICULTEUR

Communes	Groupes	Prix m3 Eau HT	Part Fixe Eau HT
Armix	1	0,89 €	250 € pour le 1er compteur 50 € par compteur Bio et compteurs suivants
Arvière en Valromey - Lochieu			
Arvière en Valromey - Chavornay			
Arvière en Valromey - Virieu Le Petit			
Belley			
Bregnier Cordon			
Brenaz			
Brens			
Ceyzerieu			
Champagne en Valromey			
Colomieu			
Conzieu			
Culoz Béon - Béon			
Izieu			
Ruffieu			
Valromey sur seran - Sutrieu			
Talissieu			
Valromey sur Seran - Belmont Luthezieu			
Valromey sur Seran - Vieu			
Virieu le Grand			
Vongnes			
Andert Condon	2	1,08 €	
Arboys en Bugey			
Artemare			
Cressin Rochefort			
Culoz			
La Burbanche			
Magnieu			
Murs et Gelignieux			
Premeyzel			
Chazey Bons - Pugieu			
Valromey sur Seran - Lompnieu			
Flaxieu	3	1,38 €	
Lavours			
Polliu			
Virignin			
Ambleon	4	1,85 €	
Haut Valromey			
Peyrieu			
Saint Germain les Paroisses			
Saint Martin de Bavel			

Le tarif agriculteur ne s'applique pas aux communes en DSP

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Compte-tenu de la multitude de tarifs encore appliqués sur le territoire, le tarif pratiqué au plus grand nombre d'usager (Belley) est utilisé pour établir la facture d'eau type.

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sur la commune de BELLEY sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,00	39,96	-37,44 %
Part proportionnelle	144,48	98,04	+ 47,37 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	169,48	138,00	+ 22,81 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,59	5,59	0 %
Consommation eau potable (agence de l'eau)	51,60	—	—%
Performance des réseaux d'eau potables (Agence de l'eau)	1,20	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	—	34,80	—%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	12,53	9,81	+ 27,73 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	70,92	50,20	+ 41,27 %
Total	240,40	188,20	+ 27,74 %
Prix TTC au m³	2,00	1,57	+ 27,39 %

2.3 Tarification de l'eau au m³

Les tarifs au m³ (abonnement et consommation compris) applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont les suivants :

Commune	Groupe tarifaire	Abonnés	Prix au 01/01/2025 en € TTC /m ³	Prix au 01/01/2024 en € TTC /m ³	Variation
Ambléon	-	74	3,52	3,48	1,15%
Andert-et-Condon	4	203	2,8	2,27	23,35%
Arboys en Bugey	2	441	2,24	1,76	27,27%
Armix	2	35	2,24	1,87	19,79%
Artemare	2	718	2,24	1,84	21,74%
Arvière-en-Valromey - Brenaz	1	68	2	1,44	38,89%
Arvière-en-Valromey - Chavornay	4	152	2,8	2,25	24,44%
Arvière-en-Valromey - Lochieu	3	69	2,6	1,96	32,65%
Arvière-en-Valromey - Virieu le Petit	1	207	2	1,44	38,89%
Belley	1	5718	2	1,56	28,21%
Brens	2	559	2,24	1,7	31,76%
Brégnier-Cordon	1	501	2	1,65	21,21%
Ceyzérieu	1	741	2	1,48	35,14%
Champagne-en-Valromey	4	459	2,8	2,25	24,44%
Chazey-Bons	4	567	2,99	2,23	34,08%
Chazey-Bons Pugieu	4	97	2,8	2,28	22,81%
Cheignieu-la-Balme	6	108	3,61	3,23	11,76%
Colomieu	1	101	2	1,58	26,58%
Contrevoz	5	326	3,21	2,8	14,64%
Conzieu	2	103	2,24	1,83	22,40%
Cressin-Rochefort	2	247	2,24	1,7	31,76%
Culoz	3	1286	2,6	2,17	19,82%
Beon	2	277	2,24	1,76	27,27%
Cuzieu	3	238	3,01	2,26	33,19%
Flaxieu	4	54	2,8	2,33	20,17%
Groslée-Saint-Benoit	2	756	2,29	1,92	19,27%

Haut Valromey	-	534	3,37	3,28	2,74%
Izieu	1	156	2	1,61	24,22%
La Burbanche	3	95	2,6	2,03	28,08%
Lavours	3	109	2,6	2,15	20,93%
Magnieu - Magnieu	2	287	2,24	1,73	29,48%
Magnieu - Saint Champ Chatonod	6	94	3,36	3,02	11,26%
Marignieu	6	98	3,65	3,06	19,28%
Massignieu-de-Rives	-	400	3,5	3,38	3,55%
Murs-et-Gélignieux	2	155	2,24	1,76	27,27%
Parves et Nattages	-	522	3,5	3,38	3,55%
Peyrieu	4	485	2,8	2,49	12,45%
Polliu	4	120	2,8	2,28	22,81%
Prémeyzel	1	84	2	1,64	21,95%
Rossillon	6	131	3,61	3,23	11,76%
Ruffieu	3	143	2,6	2,12	22,64%
Saint-Germain-les-Paroisses	6	259	3,2	3	6,67%
Saint-Martin-de-Bavel	5	254	3,03	2,52	20,24%
Talissieu	2	338	2,24	1,68	33,33%
Valromey-sur-Séran - Belmont Luthezieu	4	425	2,8	2,25	24,44%
Valromey-sur-Séran - Lompnieu	4	120	2,8	2,29	22,27%
Valromey-sur-Séran - Sutrieu	2	175	2,24	1,83	22,40%
Valromey-sur-Séran - Vieu	4	270	2,8	2,25	24,44%
Virieu-le-Grand	1	682	2	1,63	22,70%
Virignin	6	564	3,2	2,77	15,52%
Vongnes	2	70	2,24	1,68	33,33%
TOTAL		20 675	2,45	2,01	21,91%

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau ont évolué suite à une réforme nationale. Certaines anciennes redevances ont été supprimées et remplacées par de nouvelles contributions destinées à financer la préservation de la ressource en eau et à encourager la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Cette réforme entraîne une augmentation des redevances appliquées sur la facture d'eau, ce qui explique en partie la hausse des tarifs constatée en 2025.

Redevance consommation d'eau potable :

Tout volume d'eau distribué est soumis à la redevance consommation d'eau potable sans distinction d'usage.

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

Le montant de cette redevance est fixé en fonction du taux de fuite et de la connaissance du réseau par la collectivité. L'assiette est le volume d'eau consommé.

Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau :

Cette redevance, calculée sur la consommation d'eau potable, représente un effort collectif et solidaire qui sert à la protection de la ressource en eau et toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau y est assujettie.

Ces redevances sont reversées à l'agence de l'eau, qui peut subventionner les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, mais aussi des travaux de restauration des milieux aquatiques.

Le prix moyen du m³ (abonnement et consommation comprise) pour une consommation type de 120 m³ annuelle est de :

2,45 € TTC pour l'exercice 2025 (2,01 € TTC au 31/12/2024, soit une hausse de 21,91%).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : **Engagement d'une convergence vers un tarif unique de l'eau potable à l'horizon 2031.**

2.4 Modalités de relève et de facturation

Les volumes consommés sont relevés selon les communes avec une fréquence :

Relève annuelle des compteurs abonnés		Relève semestrielle des compteurs abonnés
AMBLEON	HAUT VALROMEY	CHAZEY-BONS
ANDERT ET CONDON	IZIEU	CHAZEY-BONS (PUGIEU)
ARBOYS EN BUGÉY	LA BURBANQUE	CHEIGNIEU-LA-BALME
ARMIX	LAVOURS	CONTREVOZ
ARTEMARE	MURS ET GELIGNIEUX	CUZIEU
ARVIERE EN VALROMEY	PEYRIEU	GROSLEE SAINT BENOIT
BELLEY	POLLIEU	MAGNIEU
BEON	PREMEYZEL	MAGNIEU SAINT CHAMP
BREGNIER CORDON	RUFFIEU	MARIGNIEU
BRENS	SAINT GERMAIN LES PAROISSES	MASSIGNIEU DE RIVES
CEYZERIEU	SAINT MARTIN DE BAVEL	PARVES ET NATTAGES
CHAMPAGNE EN VALROMEY	TALISSIEU	ROSSILLON
COLOMIEU	VALROMEY SUR SERAN	
CRESSIN-ROCHEFORT	VIRIEU LE GRAND	
CULOZ	VIRIGNIN	
FLAXIEU	VONGNES	

Les compteurs sont relevés une fois par an sur les communes du territoire. Une facture annuelle est alors calculée et envoyée.

La mensualisation des factures d'eau et d'assainissement a été progressivement déployée sur le territoire de la communauté de communes Bugéy-Sud au cours de l'année 2025.

Ce nouveau mode de règlement permettra aux abonnés qui le souhaitent de lisser le paiement des dépenses d'eau et d'assainissement sur l'année en réglant par anticipation leur facture.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

Facturation annuelle des compteurs abonnés		Facturation semestrielle des compteurs abonnés
AMBLEON	IZIEU	CHAZEY-BONS
ANDERT ET CONDON	LA BURBANCHE	CHAZEY-BONS (PUGIEU)
ARBOYS EN BUGEY	LAVOURS	CHEIGNIEU-LA-BALME
ARMIX	MASSIGNIEU DE RIVES	CONTREVOZ
ARTEMARE	MURS ET GELIGNIEUX	CRESSIN-ROCHEFORT
ARVIERE EN VALROMEY (Brenaz)	PEYRIEU	CUZIEU
ARVIERE EN VALROMEY (Chavornay, Virieu Le Petit)	POLLIEU	GROSLEE SAINT BENOIT
BELLEY	PREMEYZEL	MAGNIEU
BREGNIER CORDON	RUFFIEU	MAGNIEU SAINT CHAMP
BRENS	SAINT GERMAIN LES PAROISSES	MARIGNIEU
CEYZERIEU	SAINT MARTIN DE BAVEL	PARVES ET NATTAGES
CHAMPAGNE EN VALROMEY	TALISSIEU	ROSSILLON
COLOMIEU	VALROMEY SUR SERAN (Belmont-Luthezieu, Vieu)	VONGNES
CULOZ-BEON	VALROMEY SUR SERAN (Sutrieu, Lompnieu)	
FLAXIEU	VIRIEU LE GRAND	
HAUT VALROMEY	VIRIGNIN	

2.5 Recettes

Type de recette	Exercice 2025 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 102 560,78	2 917 245,59	+ 6,35 %
<i>Dont abonnements</i>	569 471,47	883 389,48	- 35,54 %
<i>Dont redevance Pollution (agence de l'eau)</i>	459,53	413 001,55	- 99,89 %
<i>Dont Redevance consommation eau potable</i>	604 476,44		-
<i>Dont Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable</i>	14 661,62		-
Recette de vente d'eau en gros		95 050,23	-
Recette d'exportation d'eau brute			-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			-
Total recettes de vente d'eau	3 102 560,78	3 012 295,82	+ 3,00 %
<i>Recettes liées aux travaux</i>	127 799,34	120 623,02	+ 5,95 %
<i>Contribution exceptionnelle du budget général</i>	0	0	-
<i>Autres recettes (Frais de fin de contrat, et frais de déplacement, pénalité)</i>	38 595	48 247,92	- 20,01 %
Total autres recettes	166 394,34	168 870,94	- 1,47 %
Total des recettes	3 268 955,12	3 181 166,76*	+ 2,76%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : **3 268 955,12 €** (3 181 166,76 € en 2024, soit une hausse de 2,78%).

*Hors communes gérées en DSP

2.6 Taux d'impayés (P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Le taux d'impayés (sur la base de la facturation 2024) est de :

XXX % pour l'exercice 2025.

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service

dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

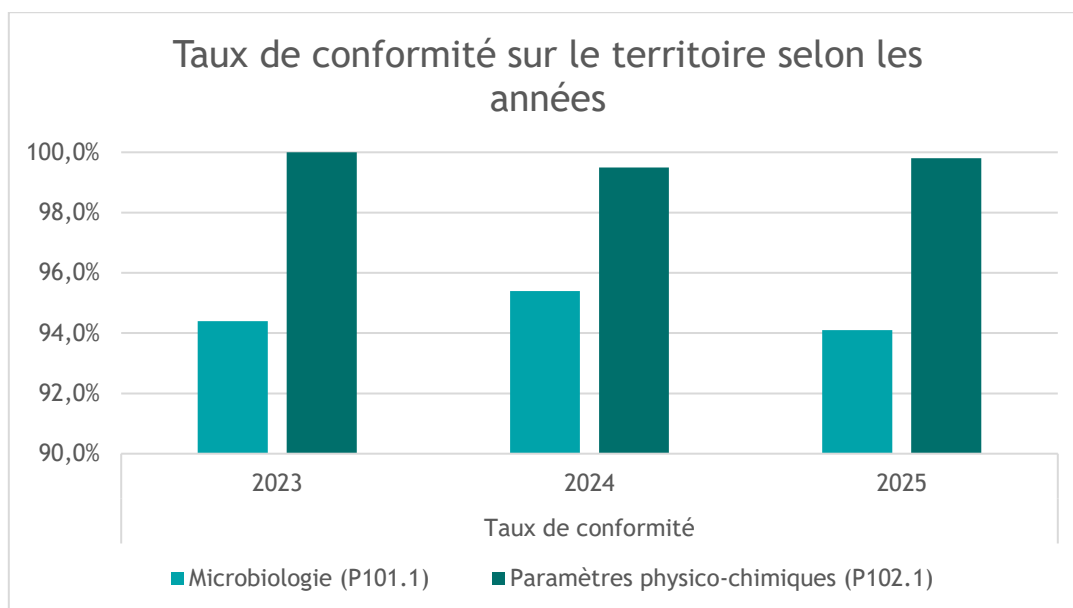
Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	410	416	24	19
Paramètres physico-chimiques	455	429	1	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2025	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	94,1%	95,4 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99.8 %	99,5%



3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents. L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	10
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres mini 50%		50%	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 complément - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 5 points	94%	4
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	91%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	—	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	93

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est :

93 pour l'exercice 2025 (94 pour l'exercice 2024).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

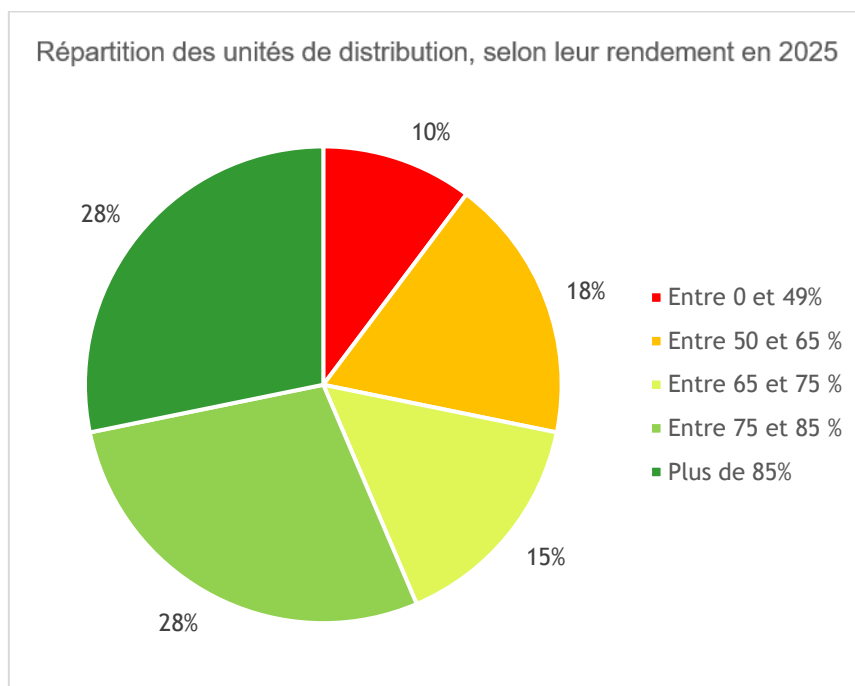
	Exercice 2025	Exercice 2024
Rendement du réseau	75,44 %	73,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	9,47 m³/j.km	8,75 m³/j.km
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	63,7 %	62,3 %

Tableau page suivante : rendements unité de distribution par unité de distribution

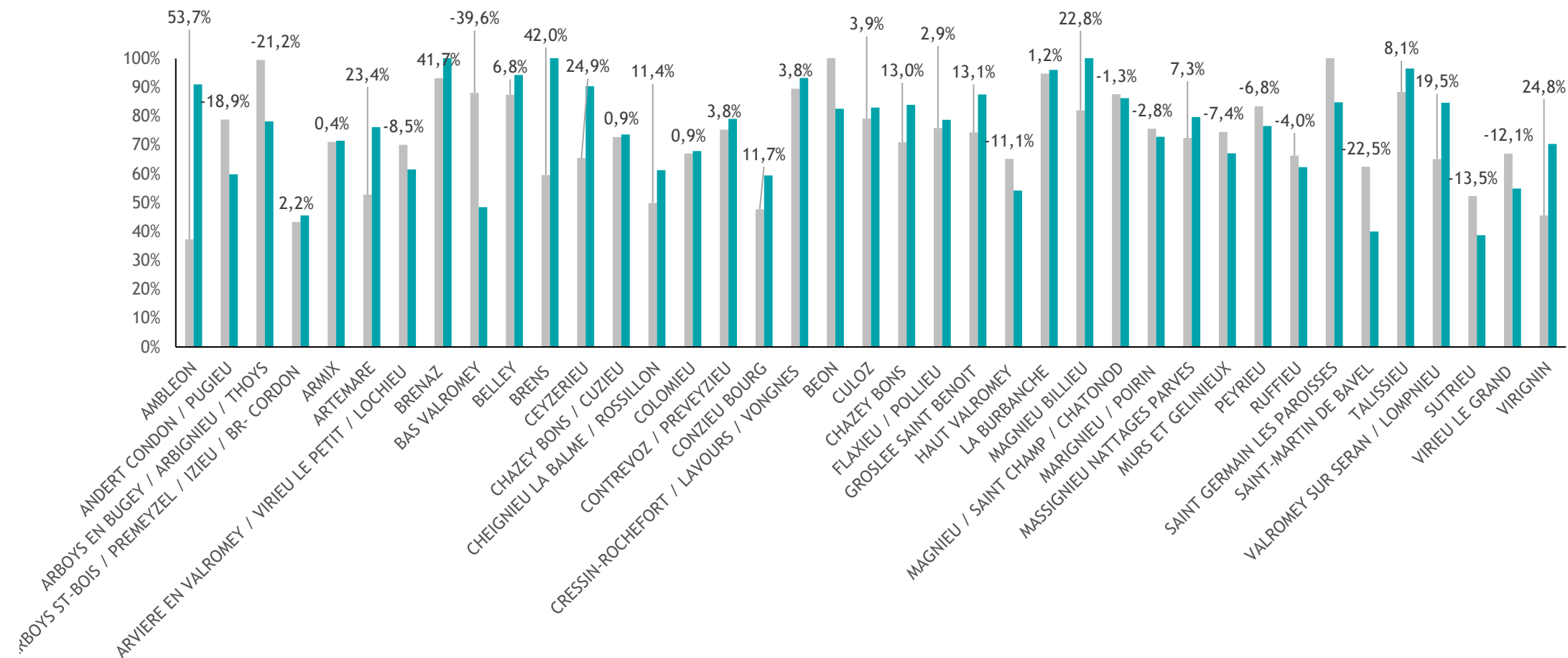
NOM UDI	RENDEMENT 2025	RENDEMENT 2024	Variation
AMBLEON	91,0%	37,3%	53,7%
ANDERT CONDON / PUGIEU	59,8%	78,8%	-18,9%
ARBOYS EN BUGHEY / ARBIGNIEU / THOYS	78,2%	99,5%	-21,2%

ARBOYS EN BUGEY SAINT-BOIS / PREMEYZEL / IZIEU / BREGNIER CORDON	45,6%	43,4%	2,2%
ARMIX	71,5%	71,1%	0,4%
ARTEMARE	76,2%	52,8%	23,4%
ARVIERE EN VALROMEY / VIRIEU LE PETIT / LOCHIEU	61,6%	70,0%	-8,5%
BRENAZ	134,9%	93,1%	41,7%
BAS VALROMEY	48,4%	88,1%	-39,6%
BELLEY	94,3%	87,5%	6,8%
BRENS	101,7%	59,6%	42,0%
CEYZERIEU	90,4%	65,5%	24,9%
CHAZEY BONS / CUZIEU	73,6%	72,7%	0,9%
CHEIGNIEU LA BALME / ROSSILLON	61,3%	49,9%	11,4%
COLOMIEU	67,9%	67,0%	0,9%
CONTREVOZ / PREVEYZIEU	79,1%	75,3%	3,8%
CONZIEU BOURG	59,4%	47,7%	11,7%
CRESSIN-ROCHEFORT / LAVOURS / VONGNES	93,3%	89,5%	3,8%
BEON	82,6%	116,7%	-34,1%
CULOZ	83,0%	79,1%	3,9%
CHAZEY BONS	83,9%	70,9%	13,0%
FLAXIEU / POLLIEU	78,7%	75,8%	2,9%
GROSLEE SAINT BENOIT	87,5%	74,3%	13,1%
HAUT VALROMEY	54,2%	65,2%	-11,1%
LA BURBANQUE	96,0%	94,8%	1,2%
MAGNIEU BILLIEU	104,8%	82,0%	22,8%
MAGNIEU / SAINT CHAMP / CHATONOD	86,3%	87,6%	-1,3%
MARIGNIEU / POIRIN	72,9%	75,6%	-2,8%
MASSIGNIEU NATTAGES PARVES	79,7%	72,5%	7,3%
MURS ET GELINIEUX	67,1%	74,6%	-7,4%
PEYRIEU	76,6%	83,4%	-6,8%
RUFFIEU	62,4%	66,3%	-4,0%
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	84,8%	120,6%	-35,7%
SAINT-MARTIN DE BAVEL	40,0%	62,5%	-22,5%
TALISSIEU	96,5%	88,4%	8,1%
VALROMEY SUR SERAN / LOMPNIEU	84,6%	65,1%	19,5%
SUTRIEU	38,7%	52,3%	-13,5%
VIRIEU LE GRAND	54,9%	67,1%	-12,1%

VIRIGNIN	70,4%	45,6%	24,8%
-----------------	--------------	--------------	--------------



Plus de 70% des UDI ont un rendement supérieur à 65%.
 Seules 4 UDI ont un rendement inférieur à 50% (Arboys en Bugey St-Bois/Premeyzel/Izieu/Bregnier Cordon, Bas Valromey, Saint-Martin-de-Bavel, et Sutrieu).



Rendement du réseau en % selon les unités de distribution,
avec le pourcentage de variation entre 2024 et 2025

Unité de distribution dont le rendement a augmenté par rapport à 2024 (de plus de 10%)	Unité de distribution dont le rendement est resté stable par rapport à 2024 (+ ou - 10%)	Unité de distribution dont le rendement a diminué par rapport à 2024 (de plus de 10%)
AMBLEON	ARBOYS EN BUGÉY ST-BOIS / PREMEYZEL / IZIEU / BR- CORDON	ANDERT CONDON / PUGIEU
ARTEMARE	ARMIX	ARBOYS EN BUGÉY / ARBIGNIEU / THOYS
BRENAZ	ARVIERE EN VALROMEY / VIRIEU LE PETIT / LOCHIEU	CHEIGNIEU LA BALME / ROSSILLON
BAS VALROMEY	BELLEY	BEON
BRENS	CHAZEY BONS / CUZIEU	SUTRIEU
CEYZERIEU	COLOMIEU	HAUT VALROMEY
CONZIEU BOURG	CONTREVOZ/ PREVEYZIEU	SAINT GERMAIN LES PAROISSES
GROSLEE SAINT BENOIT	CRESSIN-ROCHEFORT / LAVOURS / VONGNES	SAINT-MARTIN DE BAVEL
MAGNIEU BILLIEU	CULOZ	VIRIEU LE GRAND
VIRIGNIN	LA BURBANCHE	
CHAZEY BONS	MURS ET GELINIEUX	
VALROMEY SUR SERAN / LOMPNIEU	FLAXIEU / POLLIEU	
	MAGNIEU / SAINT CHAMP / CHATONOD	
	MARIGNIEU / POIRIN	
	MASSIGNIEU NATTAGES PARVES	
	RUFFIEU	
	TALISSIEU	
	PEYRIEU	

Le rendement moyen de 2025 sur le territoire de la CCBS a augmenté, passant de 73.3 % à 75,44%.

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de : **4,60 m³/j/km** (4,60 m³/j/km en 2024).

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de : **3,2 m³/j/km** (3,3 m³/j/km en 2024, soit une baisse 3,33 %).

ILC m3/j/km	Type de réseau	ILP en m3/j/km		
		Bon	Acceptable	Médiocre
ILC < 10	Rural	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
10 < ILC < 30	Intermédiaire	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
ILC > 30	Urbain	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions

ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de réseaux renouvelés	—	—	2,37	4,50	5,84

Au cours des 5 dernières années, 21,18 km de linéaire de réseau ont été renouvelés. Commentaire : La compétence ayant été reprise au 1er janvier 2023, nous n'avions pas de donnée fiable à l'échelle intercommunale pour les 5 dernières années. La moyenne des années connues a été appliqué aux années manquantes.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	—%	—%	0,32%	0,46%	0,57 %

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de : **0.57 %** (0,46 % en 2024, soit une hausse de 23,91%).

3.3.5 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de :

56,51 % (58,48% en 2024 soit une baisse de -3.49%).

3.3.6 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

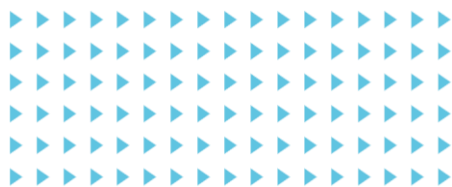
- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu **0** demandes d'abandon de créance et en a accordé **0**.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0 €**/m³ pour l'année 2025 (0€ en 2024).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
	Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	34 382	34 086	+ 0,87 %
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,45 €	2,01 €	+ 21,57 %
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	94,1 %	95,4 %	- 1,38 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,8 %	99,5 %	+ 0,30 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	93	94	- 1,06 %
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,44 %	73,3 %	+ 2,92 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	4,6	4,6	-
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,2	3,3	+ 3,33 %
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,47 %	0,46 %	+ 2,13 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	56,5 %	58,5 %	- 3,49 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0€	0€	-
P154	Taux d'impayés	XXX %	-	-



3.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Caractérisation technique

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

☐ communal

☒ intercommunal

Compétences liées au service

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

Existence d'une CCSPL

☐ Oui

☒ Non

Existence d'un zonage (au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT)

☒ Oui, date d'approbation* : variable selon commune concernée.

☐ Non

Existence d'un règlement de service

☒ Oui, rentre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- ☒ Régie à simple autonomie financière pour les communes suivantes :
TOUTES LES COMMUNES DU TERRITOIRE

1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert :

29 947 habitants au 31/12/2025 (29 786 habitants au 31/12/2024, soit une hausse de 0,54%).

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert :

17 684 abonnés au 31/12/2025 (17 395 abonnés au 31/12/2024, soit une hausse de 1,66%).

Tableau page suivante : Répartition des abonnés au service assainissement collectif commune par commune

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024
Ambléon	55	53	0	0	55	53
Andert-et-Condon	125	122	0	0	125	122
Arboys en Bugey	385	385	0	0	385	385
Armix	0	0	0	0	0	0
Artemare	691	688	0	0	691	688
Arvière-en-Valromey	293	296	1	0	294	296
Belley	5 476	5 465	8	1	5 484	5 466
Brens	520	512	0	0	520	512
Brégnier-Cordon	453	442	0	0	453	442
Ceyzérieu	666	674	0	0	666	674
Champagne-en-Valromey	338	335	0	0	338	335
Chazey-Bons	469	464	3	0	472	464
Chazey-Bons Pugieu	63	61	0	0	63	61
Cheignieu-la-Balme	109	109	0	0	109	109
Colomieu	96	95	4	0	100	95
Contrevoz	325	325	0	0	325	325
Conzieu	0	0	0	0	0	0
Cressin-Rochefort	236	235	0	0	236	235
Culoz-Béon (Culoz)	1 242	1 238	1	1	1 243	1 239
Culoz-Béon (Béon)	252	250	2	0	254	250
Cuzieu	231	225	0	0	231	225
Flaxieu	51	52	0	0	51	52
Groslée-Saint-Benoit	399	399	0	0	399	399
Haut Valromey	378	366	4	0	382	366
Izieu	151	131	0	0	151	131
La Burbanche	114	76	0	0	114	76
Lavours	100	99	0	0	100	99
Magnieu	279	278	0	0	279	278

Magnieu St Champ	104	104	0	0	104	104
Marignieu	84	84		0	84	84
Massignieu-de-Rives	240	240	0	0	240	240
Murs-et-Gélignieux	152	154	0	0	152	154
Parves et Nattages	0	0	0	0	0	0
Peyrieu	330	317	0	0	330	317
Polliou	94	93	0	0	94	93
Prémeyzel	80	80	0	0	80	80
Rossillon	120	120	0	0	120	120
Ruffieu	128	111	0	0	128	111
Saint-Germain-les-Paroisses	211	212	0	0	211	212
Saint-Martin-de-Bavel	236	233	0	0	236	233
Talissieu	329	265	0	0	329	265
Valromey-sur-Séran	855	853	0	0	855	853
Virieu-le-Grand	641	608	1	0	642	608
Virignin	500	489	0	0	500	489
Vongnes	59	57	0	0	59	57
Total	17 660	17 395	24	2	17 684	17 397

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de :
41,03 abonnés/km au 31/12/2025 (39.99 abonnés/km au 31/12/2024, soit une hausse de 2,60%).

Le **nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de :
1,69 habitants/abonné au 31/12/2025 (1,71 habitants/abonné au 31/12/2024, soit une baisse de 1,17%).

1.5 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou de transfert

Le **réseau de collecte et/ou transfert** du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 159 km de réseau unitaire hors branchements (169 km en 2024, soit une baisse de 6,29%),

- 272 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (266 km en 2024, soit une hausse de 2,26%),

Soit un linéaire de collecte total de **431 km** (435 km au 31/12/2024, soit une baisse de 0,93%).

1.6 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 510 437	1 264 177
Abonnés non domestiques	175 939	93 534
Total des volumes facturés aux abonnés	1 686 376	1 357 711
Volume dégradé	51 655	-
Total des volumes comptabilisés	1 738 031	1 357 711

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de :

11 au 31/12/2024 (11 au 31/12/2024)

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées (STEU)

Le service gère **86** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

COMMUNE	DONNEES GENERALES		SYSTEME DE TRAITEMENT			
	Système		Type de procédé	Date de mise en service	Charge polluante	Charge hydraulique
	Nom	Estim. Population raccordée			Capacité constructeur	Débit constructeur
Artemare	Artemare	1193	Boues activées	1999	1 500 EH	300,0 m3/j
Arvière-en-Valromey	Brénaz Boirin	75	Décanteur-digester	1986	100 EH	16,0 m3/j
Arvière-en-Valromey	Brénaz Meraleaz	8	Décanteur-digester	1986	20 EH	3 m3/j
Arvière-en-Valromey	Brénaz Larnin	16	Décanteur-digester	1995	50 EH	8 m3/j
Arvière-en-Valromey	Virieu le Petit Chef lieu	224	Lit bactérien (remplissage traditionnel)	1975	360 EH	60,0 m3/j
Arvière-en-Valromey	Virieu le Petit CAT	117	Lit bactérien (remplissage traditionnel)	1978	183 EH	30,0 m3/j
Arvière-en-Valromey	Virieu le Petit Romagnieu	38	Lit bactérien (remplissage traditionnel)	1975	90 EH	15,0 m3/j
Béon	Béon	556	Filtre planté de roseaux	2006	670 EH	100,0 m3/j
Ceyzerieu	Ceyzerieu Chef-lieu	627	Lagunage naturel	1991	600 EH	120,0 m3/j
Ceyzerieu	Aignoz hameau	30	Décanteur-digester	1998	25 EH	4,0 m3/j
Ceyzerieu	Aignoz marais	30	Décanteur-digester	1998	50 EH	8,0 m3/j
Ceyzerieu	Avrissieu	254	Lit bactérien	1975	300 EH	45,0 m3/j
Ceyzerieu	Catton	21	Décanteur-digester	1986	100 EH	15,0 m3/j

Ceyzerieu	Chavoley	72	Décanteur-digester	1999	50 EH	8,0 m3/j
Champagne-en-Valromey	Champagne Chef-lieu	779	Lit bactérien (remplissage traditionnel)	1971	700 EH	105,0 m3/j
Champagne-en-Valromey	Passin	74	Filtre à sable	2008	100 EH	15,0 m3/j
Cressin-Rochefort	Cressin-Rochefort	578	Lagunage naturel	1991	367 EH	60,0 m3/j
Culoz	Culoz Chef-lieu	3397	Boues activées	1980	5 200 EH	750,0 m3/j
Flaxieu	Flaxieu	67	Filtre planté de roseaux	2016	300 EH	43,5 m3/j
Haut-Valromey	Songieu	84	Décanteur + lits d'infiltration	2001	200 EH	30,0 m3/j
Haut-Valromey	Hotonnes	247	Filtre planté de roseaux	2019	383 EH	336,0 m3/j
Haut-Valromey	Grand Abergement	354	Filtre planté de roseaux	2022	600 EH	245 m3/j
Lavours	Lavours	196	Lagunage	1991	367 EH	60,0 m3/j
Marignieu	Marignieu	182	Filtre planté de roseaux (+ lit bactérien)	2013	450 EH	76,0 m3/j
Pollieu	Pollieu Chef-lieu	99	Filtre planté de roseaux	2016	140 EH	49,0 m3/j
Pollieu	Lézieu	51	Filtre planté de roseaux	2016	60 EH	11,0 m3/j
Ruffieu-en-Valromey	Ruffieu	234	Lagunage naturel	1990	300 EH	45,0 m3/j
Saint-Martin-de-Bavel	Saint-Martin-de-Bavel	548	Filtre planté de roseaux	2021	600 EH	630,0 m3/j
Talissieu	Ameyzieu		Lagunage naturel	1986	400 EH	60,0 m3/j
Talissieu	Talissieu Chef-lieu		Filtre planté de roseaux	2003	200 EH	30,0 m3/j

Valromey-sur-Seran	Lompnieu Chef-lieu	157	Filtre planté de roseaux	2010	130 EH	20,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Lompnieu Chavillieu	55	Filtre planté de roseaux	2010	50 EH	8,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Sutrieu Chef-lieu	150	Filtre planté de roseaux	2010	150 EH	22,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Sutrieu Fitignieu	164	Filtre planté de roseaux	2017	175 EH	21,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Belmont Luthézieu Glargin	100	Filtre planté de roseaux	2019	160 EH	24,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Belmont Luthézieu Bioleaz	83	Filtre planté de roseaux	2019	90 EH	13,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Belmont Luthézieu Neyrieu	37	Décanteur digesteur	2001	20 EH	5,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Belmont Luthézieu Massignieu	576	Lit bactérien	1991	566 EH	90,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Vieu en Valromey Chongnes	155	Filtre planté de roseaux	2014	300 EH	45,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Vieu en Valromey Vaux Morets	44	Filtre planté de roseaux	2011	50 EH	7,5 m3/j
Valromey-sur-Seran	Vieu en Valromey Linod	57	Décanteur digesteur	1981	90 EH	15,0 m3/j
Vongnes	Vongnes	60	Filtre planté de roseaux	2015	820 EH	370 m3/j
Ambleon	Ambleon	90	Filtres plantés de roseaux	2012	120 EH	30 m3/j
Andert-et-Condon	Andert	69	Décanteur + Filtre à sable	2010	60 EH	9,0 m3/j
Andert-et-Condon	Condon	161	Lagune	1989	270 EH	45,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Peyzieu	131	Filtres plantés de roseaux	2012	160 EH	24,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Arbignieu	304	Lagune	2006	450 EH	68,0 m3/j

Arboys-en-Bugey	Mairie de Saint-Bois	4	Décanteur + Filtre à sable	2002	120 EH	18,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Saint-Bois	49	Filtres plantés de roseaux	2012	80 EH	18,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Crozet	103	Filtres plantés de roseaux	2000	120 EH	18,0 m3/j
Bregnier-Cordon	Port-Pierre		Filtres plantés de roseaux	2007	130 EH	20 m3/j
Bregnier-Cordon	Cordon		Filtres plantés de roseaux	2005	130 EH	21 m3/j
Bregnier-Cordon	Petit Glandieu		Lagunage naturel	1986	630 EH	105 m3/j
La Burbanche	La Burbanche	58	Filtres plantés de roseaux	2012	60 EH	9 m3/j
Chazey-Bons	Rothod	125	Filtres plantés de roseaux	2002 (**)	190 EH	133 m3/j
Chazey-Bons	Cressieu	99	Filtres plantés de roseaux	2013 (**)	250 EH	37 m3/j
Chazey-Bons	Chazey-Bons	631	Boues activées	1986	1 200 EH	180,0 m3/j
Chazey-Bons	Pugieu	67	Filtres plantés de roseaux	2012 (**)	150 EH	22 m3/j
Chazey-Bons	Chavillieu	63	Décanteur + Filtre à sable	1992 (**)	67 EH	23 m3/j
Cheignieu-la-Balme	Bourg	125	Décanteur-digesteur	1992	125 EH	22,0 m3/j
Colomieu	Colomieu	137	Filtres plantés de roseaux	1994	200 EH	40,0 m3/j
Contrevoz	Contrevoz		Filtres plantés de roseaux	2011	450 EH	68,0 m3/j
Contrevoz	Boissieu		Filtres plantés de roseaux	2005	190 EH	28,0 m3/j

Contrevoz	Preveyzieu		Filtres plantés de roseaux	2014	80 EH	132,0 m3/j
Cuzieu	Cuzieu	435	Lagune	1991	270 EH	45,0 m3/j
Premeyzel	Premeyzel	133	Filtres plantés de roseaux	2009	210 EH	46,0 m3/j
Rossillon	Rossillon	110	Filtres plantés de roseaux	2013	250 EH	38,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoît	Le Mollard	163	Filtres plantés de roseaux	2014	200 EH	30,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoît	Les Brotteaux	5	Microstation à cultures libres	2012	50 EH	8
Groslee-Saint-Benoît	Glandieu	180	Filtres plantés de roseaux	1999	250 EH	37,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoît	Groslee	235	Filtres plantés de roseaux	2010	250 EH	41,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoît	Evieu	175	Filtres plantés de roseaux	2003	200 EH	30
Groslee-Saint-Benoît	Saint-Benoît	316	Lagune	1993	450 EH	75,0 m3/j
Saint-Germain-les-Paroisses	Saint-Germain-les-Paroisses		Filtres plantés de roseaux	2009	550 EH	82 m3/j
Virieu-le-Grand	Virieu-le-Grand	1258	Boues activées	1992	1 417 EH	225,0 m3/j
Murs-et-Gélignieux	Cuchet	47	Filtres plantés de roseaux	2014	130 EH	20 m3/j
Murs-et-Gélignieux	Gélignieux	165	Lagune	1998	400 EH	60,0 m3/j
Murs-et-Gélignieux	Trémurs	38	Décanteur + Filtre à sable	2014	60 EH	12,0 m3/j
Massignieu-de-Rives	Massignieu-de-Rives	500	Lagune	1991	717 EH	120,0 m3/j

Brens	Petit-Brens	479	Lagune	1993	450 EH	75,0 m3/j
Brens	Brens	719	Lagune	1996	500 EH	83,0 m3/j
Belley	Belley	9027	Boues activées	2000	18 333 EH	6 000,0 m3/j
Virignin	Virignin		Lagune	1991	800 EH	120,0 m3/j
Magnieu	Magnieu Bourg		Filtres plantés de roseaux	2014	700	101 m3/j
Magnieu	Chatonod		Filtres plantés de roseaux	2013	100 EH	15 m3/j
Magnieu	Saint-Champ		Filtres plantés de roseaux	2013	100 EH	15 m3/j
Peyrieu	Bourg		Lagune	1996	400 EH	60,0 m3/j
Peyrieu	Bovinel		Filtres plantés de roseaux	2008	300 EH	45,0 m3/j

1.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de :

332,07 t MS au 31/12/2025 (570.64 t MS au 31/12/2024, soit une baisse de 41,81%).

Tableau : Répartition des tonnages de boues produits système par système commune par commune

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2025 en tMS	Exercice 2024 en tMS
AMBLEON (Code Sandre : 060901006001)	0	0
ANDERT ET CONDON - Condon (Code Sandre : 060901009001)	0	0
ANDERT ET CONDON Andert (Code Sandre : 060901009002)	0	0
ARBOYS EN BUGÉY - ARBIGNIEU (Code Sandre : 060901015002)	0	0
ARBOYS EN BUGÉY Peyzieu (Code Sandre : 060901015003)	0	0
ARTEMARE (Code Sandre : 060901022002)	11,74	4,7
BELLEY - Chef-Lieu (Code Sandre : 060901034001)	215	397
BELMONT LUTHEZIEU Bioléaz (Code Sandre : 060901036003)	0	0
BELMONT LUTHEZIEU Glargin (Code Sandre : 060901036002)	0	0
BELMONT LUTHEZIEU Massignieu (Code Sandre : 060901036001)	0	1
BELMONT LUTHEZIEU Nérieu (Code Sandre : 060901036004)	0	0
BEON (Code Sandre : 060901039003)	0	0
BREGNIER CORDON Cordon (Code Sandre : 060901058003)	0	0
BREGNIER CORDON Le Port La Pierre (Code Sandre : 060901058004)	0	0

BREGNIER CORDON Petit Glandieu (Code Sandre : 060901058002)	0	0
BRENAZ Chef Lieu (Code Sandre : 060901059001)	0	0
BRENAZ Lamin (Code Sandre : 060901059002)	0	0
BRENAZ Meraleaz (Code Sandre : 060901059003)	0	0
BRENS Champstel (Code Sandre : 060901061002)	0	0
BRENS Gotraz- Petit Brens (Code Sandre : 060901061001)	0	0
CEYZERIEU Aignoz (hameau) (Code Sandre : 060901073005)	0	0
CEYZERIEU Aignoz (Marais) (Code Sandre : 060901073006)	0	0
CEYZERIEU Avrissieu-Samissieu (Code Sandre : 060901073001)	0	0
CEYZERIEU Catton (Code Sandre : 060901073003)	0	0
CEYZERIEU Chavoley (Code Sandre : 060901073004)	0	0
CEYZERIEU Chef Lieu (Code Sandre : 060901073002)	0	0
CHAMPAGNE EN VALROMEY Chef Lieu (Code Sandre : 060901079001)	0	0
CHAMPAGNE EN VALROMEY Passin (Code Sandre : 060901079002)	0	0
CHAZEY BONS Chef Lieu (Code Sandre : 060901098005)	22,5	0
CHAZEY BONS Cressieu (Code Sandre : 060901098006)	0	0
CHAZEY BONS Rothonod (Code Sandre : 060901098004)	0	0
CHEIGNIEU LA BALME (Code Sandre : 060901100001)	0	0

COLOMIEU (Code Sandre : 060901110001)	0	77,74
CONTREVOZ Boissieu (Code Sandre : 060901116003)	0	0
CONTREVOZ Chef Lieu (Code Sandre : 060901116004)	0	0
CONTREVOZ Preveyzieu (Code Sandre : 060901116005)	0	0
CRESSIN ROCHEFORT (Code Sandre : 060901133001)	0	0
CULOZ Chef Lieu (Code Sandre : 060901138001)	47,39	0
CUZIEU (Code Sandre : 060901141001)	0	0
FLAXIEU (Code Sandre : 060901162001)	0	
GROSLEE Chef Lieu (Code Sandre : 060901182001)	0	0
HOTONNES ABERGEMENTS (Code Sandre : 060901176001)	0	0
HOTONNES_FPR (Code Sandre : 060901187002)	0	0
LAVOURS (Code Sandre : 060901208001)	0	0
LOMPNIEU Chavilleu (Code Sandre : 060901221002)	0	0
LOMPNIEU Chef Lieu (Code Sandre : 060901221001)	0	0
MAGNIEU nouvelle (Code Sandre : 060901227004)	0	0
MARIGNIEU nouvelle (Code Sandre : 060901073001)	0	
MARIGNIEU nouvelle (Code Sandre : 060901234002)	0	0
MASSIGNIEU DE RIVES (Code Sandre : 060901239001)	0	0
MURS ET GELIGNEUX Murs (Code Sandre : 060901268001)	0	73,37
MURS ET GELIGNEUX Trémurs (Code Sandre : 060901268002)	0	0

MURS ET GELIGNIEUX Cuchet (Code Sandre : 060901268003)	0	0
PEYRIEU Bovinel (Code Sandre : 060901294002)	0	0
PEYRIEU Chef Lieu (Code Sandre : 060901294001)	0	0
Pollieu Chef Lieu (Code Sandre : 060901302001)	0	0
Pollieu Lézieu (Code Sandre : 060901302002)	0	0
PREMEYZEL (Code Sandre : 060901310001)	0	0
PUGIEU Chavillieu (Code Sandre : 060901316001)	0	0
ROSSILLON (Code Sandre : 060901329001)	0	0
RUFFIEU (Code Sandre : 060901330001)	0	0
SAINT BENOIT Chef Lieu (Code Sandre : 060901338001)	0	0
SAINT BENOIT Evieu (Code Sandre : 060901338003)	0	0
SAINT BENOIT Glandieu (Code Sandre : 060901338002)	0	0
SAINT BENOIT Le Mollard - Arrandon (Code Sandre : 060901338004)	0	0
SAINT BENOIT les Brotteaux (Code Sandre : 060901338005)	0	0
SAINT BOIS Crozet (Code Sandre : 060901340001)	0	0
SAINT BOIS Mairie (Code Sandre : 060901340002)	0	0
SAINT CHAMP Chatonod (Code Sandre : 060901341002)	0	0
SAINT CHAMP Chef lieu (Code Sandre : 060901341001)	0	0
SAINT MARTIN DE BAVEL (Code Sandre : 060901372001)	0	0
SONGIEU (Code Sandre : 060901409001)	0	0

ST BOIS Chef Lieu (Code Sandre : 060901340003)	0	0
ST GERMAIN LES PAROISSES (Code Sandre : 060901358001)	0	0
Station de Sutrieu Cossonod (Code Sandre : 060901414003)	0	0
Station d'épuration La Burbanche - Chef lieu (Code Sandre : 060901066001)	0	0
Station d'épuration Station de PUGIEU Chef lieu (Code Sandre : 060901316002)	0	0
SUTRIEU (Code Sandre : 060901414001)	0	0
TALISSIEU Ameyzieu (Code Sandre : 060901415001)	0	0
TALISSIEU Chef Lieu (Code Sandre : 060901415002)	0	0
VALROMEY SUR SERAN - Fitignieu (Code Sandre : 060901414002)	0	
VIEU Chongnes (Code Sandre : 060901442002)	0	0
VIEU Linod (Code Sandre : 060901442004)	0	0
VIEU Vaux Morets (Code Sandre : 060901442005)	0	0
VIRIEU LE GRAND Chef Lieu (Code Sandre : 060901452002)	15,44	16,83
VIRIEU LE PETIT CAT (Code Sandre : 060901453003)	20	0
VIRIEU LE PETIT Chef Lieu (Code Sandre : 060901453001)	0	0
VIRIEU LE PETIT Romagnieu (Code Sandre : 060901453002)	0	0
VIRIGNIN (Code Sandre : 060901454001)	0	0
VONGNES (Code Sandre : 060901456001)	0	0
Total des boues évacuées	332,07	570,64

2. Tarification de l'assainissement et recettes

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs spécifiques applicables au 01/01/2025 sont les suivants :

- ☒ Participation Forfaitaire à l'assainissement Collectif (PFAC) :
⇒ **25 €** par m² de surface de plancher au 01/01/2024

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **12/12/2024** effective à compter du **01/01/2025**, fixant les tarifs du service d'eau et assainissement.
- Délibération du **12/12/2024** effective à compter du **01/01/2025**, fixant les redevance eau et assainissement pour l'année 2025.

Tableau n° 2 : Tarifs délibérés de l'assainissement 2025

TARIFS ASSAINISSEMENT

Communes	Groupes	Tarifs 2025			Rappel des tarifs 2024	
		Prix m3 Ass	Part Fixe Ass	Evo.avec 2024 (pour 100 m3)	Prix m3 Ass	Part Fixe Ass
Haut Valromey	0	1,761 €	118,429 €	-2,37%	1,675 €	134,000 €
Ambledon	1	1,042 €	25,000 €	16,25%	1,082 €	0,000 €
Andert Condon		1,042 €	25,000 €	16,25%	1,082 €	0,000 €
Arviere en Valromey		1,042 €	25,000 €	12,71%	0,855 €	27,273 €
Brégnier Cordon		1,042 €	25,000 €	14,11%	0,946 €	16,364 €
Ceyzerieu		1,042 €	25,000 €	13,75%	0,918 €	19,636 €
Champagne en Valromey		1,042 €	25,000 €	12,14%	0,817 €	31,818 €
Cheignieu la Balme		1,042 €	25,000 €	12,77%	0,902 €	22,500 €
Colomieu		1,042 €	25,000 €	12,38%	0,832 €	30,000 €
Contrevoz		1,042 €	25,000 €	15,12%	1,007 €	8,960 €
Cressin Rochefort		1,042 €	25,000 €	16,25%	1,082 €	0,000 €
Flaxieu		1,042 €	25,000 €	14,45%	0,969 €	13,636 €
Izieu		1,042 €	25,000 €	13,93%	0,932 €	18,000 €
La Burbanche		1,042 €	25,000 €	12,71%	0,855 €	27,273 €
Massignieu		1,042 €	25,000 €	16,25%	1,082 €	0,000 €
Murs et Gelignieux		1,042 €	25,000 €	11,61%	0,942 €	20,000 €
Peyrieu		1,042 €	25,000 €	16,25%	1,082 €	0,000 €
Premeyzel		1,042 €	25,000 €	11,89%	0,802 €	33,636 €
Rossillon		1,042 €	25,000 €	12,38%	0,882 €	25,000 €
Valromey sur Seran - Belmont Luthezieu		1,042 €	25,000 €	7,74%	0,792 €	40,000 €
Valromey sur Seran - Sutrieu		1,042 €	25,000 €	8,51%	0,882 €	30,000 €
Valromey sur Seran - Vieu		1,042 €	25,000 €	8,51%	0,832 €	35,000 €
Virieu le Grand		1,042 €	25,000 €	9,23%	0,900 €	27,273 €
Culoz Beon - Béon	2	1,192 €	25,000 €	8,32%	1,062 €	26,000 €
Brens		1,192 €	25,000 €	6,83%	1,153 €	19,050 €
Cuzieu*						
Part collectivité		0,879 €	9,400 €	15,21%	0,825 €	0,000 €
Lavours		1,192 €	25,000 €	18,65%	1,173 €	0,000 €
Magnieu - Magnieu		1,192 €	25,000 €	12,48%	1,082 €	18,000 €
Magnieu - Saint Champ		1,192 €	25,000 €	12,83%	0,957 €	30,000 €
Marignieu		1,192 €	25,000 €	13,87%	1,082 €	16,000 €
Polliu		1,192 €	25,000 €	12,48%	1,012 €	25,000 €
Ruffieu		1,192 €	25,000 €	7,63%	0,932 €	40,000 €
Talissieu		1,192 €	25,000 €	9,21%	0,991 €	31,818 €
Vongnes		1,192 €	25,000 €	7,63%	0,982 €	35,000 €
Arbois en Bugey	3	1,402 €	25,000 €	15,74%	1,142 €	25,000 €
Artemare		1,402 €	25,000 €	14,02%	1,202 €	21,840 €
Belley						
Tarifs domestique		1,402 €	25,000 €	5,39%	1,303 €	25,991 €
Tarifs Guilloteau		1,327 €	25,000 €	5,39%	1,232 €	25,991 €
Chazey Bons - Chazey Bons*						
Part collectivité		0,915 €	0,000 €	13,44%	0,732 €	6,000 €
Groslee Saint Benoît		1,402 €	25,000 €	11,50%	1,282 €	18,000 €
Saint Germain les Paroisses		1,402 €	25,000 €	4,24%	1,182 €	40,000 €
Valromey sur Seran - Lompnieu		1,402 €	25,000 €	7,26%	0,882 €	65,000 €
Chazey Bons - Pugieu	4	1,675 €	25,000 €	3,27%	1,482 €	38,000 €
Culoz Beon - Culoz	5	2,100 €	25,000 €	4,26%	1,620 €	63,000 €
Saint Martin de Bavel		2,100 €	25,000 €	17,31%	1,616 €	32,727 €
Virignin		2,100 €	25,000 €	6,47%	1,693 €	50,500 €

* Communes en Délégation de Service Public

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Compte-tenu de la multitude de tarifs encore appliqués sur le territoire, le tarif pratiqué au plus grand nombre d'usager (Belley) est utilisé pour établir la facture d'eau type.

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sur la commune de BELLEY sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,00	25,99	-3,81 %
Part proportionnelle	168,24	156,36	+ 7,6 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	193,24	182,35	+ 5,97 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	—	19,20	0 %
Redevances performance des réseaux d'assainissement	1,20	—	—%
		—	—%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	19,44	20,16	- 3,57 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	20,64	39,36	- 47,56 %
Total	213,88	221,71	- 3,53 %
Prix TTC au m³	1,78	1,85	- 3,78 %

2.3 Tarification de l'assainissement au m³

Les tarifs au m³ (abonnement et consommation compris) applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont les suivants :

Commune	Abonnés	Prix au 01/01/20 25 en € TTC /m ³	Prix au 01/01/20 24 en € TTC /m ³	Variation
Ambléon	55	1,42	1,366	3,95%
Andert-et-Condon	125	1,42	1,366	3,95%
Arboys en Bugey	385	1,78	1,661	7,16%
Armix	-	-	-	-
Artemare	691	1,78	1,698	4,83%
Arvière-en-Valromey - Brenaz	65	1,42	1,366	3,95%
Arvière-en-Valromey - Chavornay	33	1,42	1,366	3,95%
Arvière-en-Valromey - Lochieu	-	-	-	-
Arvière-en-Valromey - Virieu le Petit	196	1,42	1,366	3,95%
Belley	5484	1,78	1,847	-3,63%
Brens	520	1,57	1,618	-2,97%
Brégnier-Cordon	453	1,42	1,366	3,95%
Ceyzérieu	666	1,42	1,365	4,03%
Champagne-en-Valromey	338	1,42	1,366	3,95%
Chazey-Bons	472	2,01	1,774	13,30%
Chazey-Bons Pugieu	63	2,06	2,154	-4,36%
Cheignieu-la-Balme	109	1,42	1,374	3,35%
Colomieu	100	1,42	1,366	3,95%
Contrevoz	325	1,42	1,365	4,03%
Conzieu	-	-	-	-
Cressin-Rochefort	236	1,42	1,366	3,95%
Culoz-Béon (Culoz)	1243	2,48	2,535	-2,17%
Culoz-Béon (Beon)	254	1,57	1,582	-0,76%
Cuzieu	231	1,55	1,421	9,08%
Flaxieu	51	1,42	1,366	3,95%

Groslée-Saint-Benoit	399	1,78	1,751	1,66%
Haut Valromey	382	1,93	3,252	-40,65%
Izieu	151	1,42	1,366	3,95%
La Burbanche	114	1,42	1,366	3,95%
Lavours	100	1,57	1,466	7,09%
Magnieu - Magnieu	279	1,57	1,531	2,55%
Magnieu - Saint Champ Chatonod	104	1,57	1,503	4,46%
Marignieu	84	1,57	1,512	3,84%
Massignieu-de-Rives	240	1,42	1,366	3,95%
Murs-et-Gélignieux	152	1,42	1,395	1,79%
Parves et Nattages	-	-	-	-
Peyrieu	330	1,42	1,366	3,95%
Polliu	94	1,57	1,345	16,73%
Prémeyzel	80	1,42	1,366	3,95%
Rossillon	120	1,42	1,375	3,27%
Ruffieu	128	1,57	1,567	0,19%
Saint-Germain-les-Paroisses	211	1,78	1,842	-3,37%
Saint-Martin-de-Bavel	236	2,48	2,253	10,08%
Talissieu	329	1,57	1,557	0,83%
Valromey-sur-Séran - Belmont Luthezieu	372	1,42	1,413	0,50%
Valromey-sur-Séran - Lompnieu	104	1,78	1,742	2,18%
Valromey-sur-Séran - Sutrieu	145	1,42	1,421	-0,07%
Valromey-sur-Séran - Vieu	234	1,42	1,412	0,57%
Virieu-le-Grand	642	1,42	1,416	0,28%
Virignin	500	2,48	2,457	0,94%
Vongnes	59	1,57	1,577	-0,44%
TOTAL	17 684	1,73	1,75	-0,91%

Le prix moyen du m³ (abonnement et consommation comprise) pour une consommation type de 120 m³ annuelle est de :

1,73 € TTC pour l'exercice 2025 (1,75€ TTC au 31/12/2024, soit une baisse de 0,91%).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes,

augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : **Engagement d'une convergence vers un tarif unique de l'eau potable à l'horizon 2031.**

2.4 Modalités de relève et de facturation

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

Relève annuelle des compteurs abonnés		Relève semestrielle des compteurs abonnés
AMBLEON	HAUT VALROMEY	CHAZEY-BONS
ANDERT ET CONDON	IZIEU	CHAZEY-BONS (PUGIEU)
ARBOYS EN BUGÉY	LA BURBANCHE	CHEIGNIEU-LA-BALME
ARMIX	LAVOURS	CONTREVOZ
ARTEMARE	MURS ET GELIGNIEUX	CUZIEU
ARVIERE EN VALROMEY	PEYRIEU	GROSLEE SAINT BENOIT
BELLEY	POLLIEU	MAGNIEU
BEON	PREMEYZEL	MAGNIEU SAINT CHAMP
BREGNIER CORDON	RUFFIEU	MARIGNIEU
BRENS	SAINT GERMAIN LES PAROISSES	MASSIGNIEU DE RIVES
CEYZERIEU	SAINT MARTIN DE BAVEL	PARVES ET NATTAGES
CHAMPAGNE EN VALROMEY	TALISSIEU	ROSSILLON
COLOMIEU	VALROMEY SUR SERAN	
CRESSIN-ROCHEFORT	VIRIEU LE GRAND	
CULOZ	VIRIGNIN	
FLAXIEU	VONGNES	

La facturation est effectuée avec une fréquence :

Facturation annuelle des compteurs abonnés		Facturation semestrielle des compteurs abonnés
AMBLEON	IZIEU	CHAZEY-BONS
ANDERT ET CONDON	LA BURBANCHE	CHAZEY-BONS (PUGIEU)
ARBOYS EN BUGEY	LAVOURS	CHEIGNIEU-LA-BALME
ARMIX	MASSIGNIEU DE RIVES	CONTREVOZ
ARTEMARE	MURS ET GELIGNIEUX	CRESSIN-ROCHEFORT
ARVIERE EN VALROMEY (Brenaz)	PEYRIEU	CUZIEU
ARVIERE EN VALROMEY (Chavornay, Virieu Le Petit)	POLLIEU	GROSLEE SAINT BENOIT
BELLEY	PREMEYZEL	MAGNIEU
BREGNIER CORDON	RUFFIEU	MAGNIEU SAINT CHAMP
BRENS	SAINT GERMAIN LES PAROISSES	MARIGNIEU
CEYZERIEU	SAINT MARTIN DE BAVEL	PARVES ET NATTAGES
CHAMPAGNE EN VALROMEY	TALISSIEU	ROSSILLON
COLOMIEU	VALROMEY SUR SERAN (Belmont-Luthezieu, Vieu)	VONGNES
CULOZ-BEON	VALROMEY SUR SERAN (Sutrieu, Lompnieu)	
FLAXIEU	VIRIEU LE GRAND	
HAUT VALROMEY	VIRIGNIN	

2.5 Recettes

Type de recette	Exercice 2025 en €	Exercice 2024 en €	Variation En %
Redevance eaux usées	2 023 019,77	2 308 246,65	- 12,36 %
<i>Dont abonnements</i>	403 194,41	506 845,25	- 20,45 %
<i>Dont Modernisation Réseau de collecte Agence de l'eau</i>	154,73	196 389,54	- 99,92 %
<i>Dont Redevance pour la performance des systèmes d'Assainissement Collectif</i>	12 330,22	-	-
Recette pour boues et effluents importés	14 068,45	0	-
Régularisations (+/-)	0	0	-
Total recettes de facturation	2 037 088,22	2 308 246,65*	- 11,75 %
Recettes de raccordement	-	-	-
Prime de l'Agence de l'Eau	-	-	-
Contribution au titre des eaux pluviales	-	-	-
Recettes liées aux travaux branchement	72 224,94	79 104,86	- 8,70 %
Recettes liées aux contrôles de conformité	34 032	28 732,80	- 12,14 %
Recettes liées à la PFAC	216 959,71	208 297,06	+ 4,16 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0	-	-
Autres recettes (préciser)	0	0	-
Total autres recettes	323 216,65	316 134,72	+ 2,24 %
Total des recettes	2 360 304,87	2 624 381,37	- 10,06 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'assainissement au 31/12/2025 : **2 360 304,87 €** (2 624 381,37€ en 2024, soit une baisse de 10,06%).

*Hors communes gérées en DSP

2.6. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu **0** demandes d'abandon de créance et en a accordé **0**.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0 €**/m³ pour l'année 2024 (0€ en 2023).

2.7 Taux d'impayés (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Le taux d'impayés (sur la base de la facturation 2024) est de :

XXX % pour l'exercice 2025.

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **98,1 %** des 18 030 abonnés potentiels (98,1% des 17 725 abonnés potentiels au 31/12/2024).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50%	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 complément - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%	3
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,30%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	1.5%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	83

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est :

83 pour l'exercice 2025 (70 pour l'exercice 2024).

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2024).

3.4. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, **0** demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement (0 demande en 2024).

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants (0 pour 1000 habitants en 2023).

3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de réseaux renouvelés	—	—	0,93	3	2,86

Au cours des 5 dernières exercices, **11,32 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés. Commentaire : La compétence ayant été reprise au 1er janvier 2023, nous n'avions pas de donnée fiable à l'échelle intercommunale pour les 5 dernières années. La moyenne des années connues a été appliqué aux années manquantes.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	—	—	0,28	0,45	0,53

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,53%** (0,45% en 2024, soit une hausse de 17.78%).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2025	Valeur 2024	Variation
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	29 947	29 786	- 0,07 %
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	11	11	-
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	332,07	570,6	- 41,81 %
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,73	1,75	- 0,87 %
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,1	98,1 %	-
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	83	70	+ 18,57 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	-
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0	-
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,53 %	0,45 %	+ 17,78 %
P 257.0	Taux d'impayés	XXX	-	-



4.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Caractérisation technique

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

☐ communal

☒ intercommunal

Compétences liées au service

	Oui	Non
Contrôle des installations	☒	☐
Entretien des installations	☐	☒
Traitement des matières de vidange	☐	☒
Réhabilitation des installations	☐	☒
Réalisation des installations	☐	☒

Existence d'une CCSPL

☐ Oui

☒ Non

Existence d'un zonage (au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT)

☒ Oui, date d'approbation* : selon commune concernée

☐ Non

Existence d'un règlement de service

☒ Oui, au 1^{er} janvier 2026

☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- ☐ Délégation de service public pour les communes suivantes :
- ☒ Régie à simple autonomie financière

1.3 Estimation de la population desservie (D301.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert :

4 435 habitants au 31/12/2025 pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 34 382 (4300 habitants en 2024).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de :

12,90 % au 31/12/2025. (12,61 % au 31/12/2024).

1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2025	Exercice 2024
A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de :

100 (100 en 2024).

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer - s'il le souhaite - à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables du 01/01/2025 et 31/12/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2025	Au 01/01/2024
Tarif du contrôle des installations neuves et réhabilitées en €		
<i>Contrôle de conception</i>	150 €	150 €
<i>Contrôle de bonne exécution des travaux</i>	150 €	150 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €		
<i>Contrôle de bon fonctionnement</i>	150 €	150 €
<i>Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière.</i>	200 €	200 €
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €		
<i>Contre-visite</i>	100 €	100 €

Ces montants sont révisables par délibération du conseil communautaire. Il est prévu dans le règlement du service qu'en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC, le propriétaire s'expose à une pénalité au moins équivalente à la redevance et pouvant être majorée de 100% de la redevance d'assainissement non collectif.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du **26/05/2016** effective à compter du **01/07/2016** fixant les tarifs du service d'assainissement non collectif

2.2 Recettes

	Exercice 2025	Exercice 2024
	Collectivité	Collectivité
Facturation du service obligatoire en €	76 950	49 800
Facturation du service facultatif en €		
Autres prestations auprès des abonnés en €		
Contribution exceptionnelle du budget général en €		
Autre en € : aides conseil départemental aux usagers	57 563	57 605

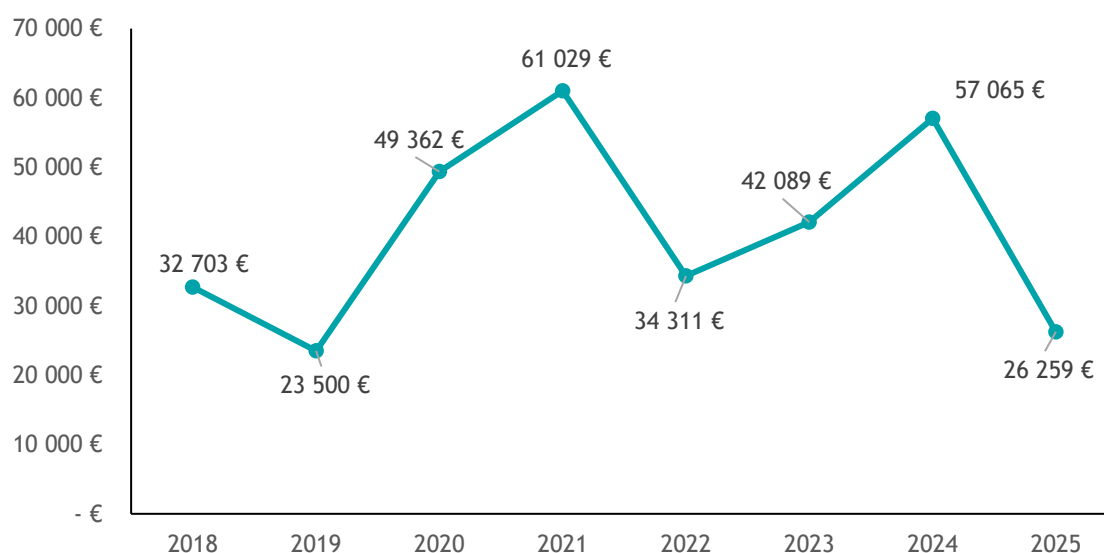
TOTAL	134 513	107 405
-------	---------	---------

2.3 Aides financières à la réhabilitation des dispositifs assainissements non collectif

Le montant total des aides financières octroyées durant l'exercice budgétaire 2025 est de :

26 258,54 €.

Graphique : évolution des aides financières (€) attribuées pour la réhabilitation des installations d'ANC entre 2018 et 2025



3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

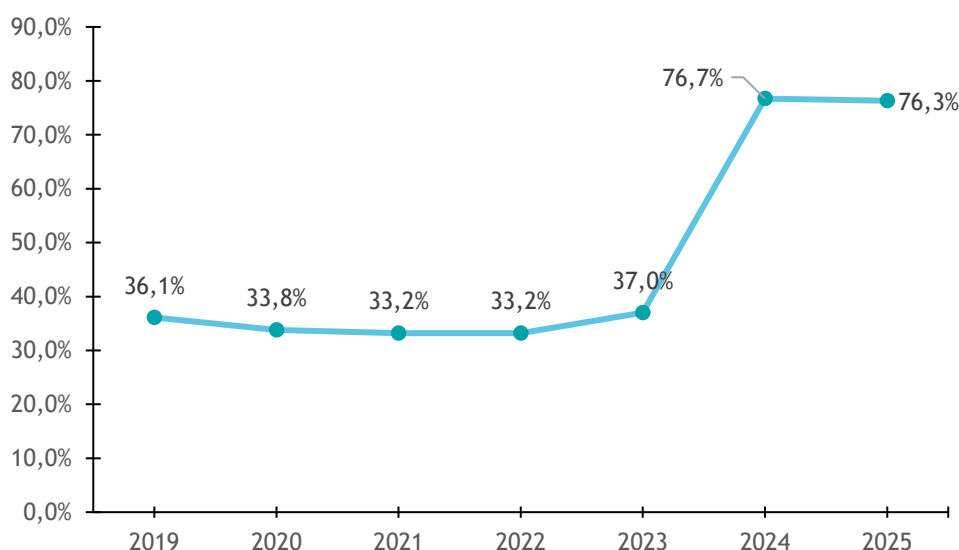
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,

- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	Exercice 2025	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	641	678
Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	943	917
Non conforme avec pb de salubrité	492	-
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2076	2 079
Taux de conformité en %	73,6	76,7

Graphique : évolution du taux d'installations (%) jugées conformes ou non conformes mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement entre 2019 et 2025



Le taux de conformité (%) des installations a fortement augmenté en 2024. Ceci est expliqué par le fait que les installations « non conformes mais ne présentant

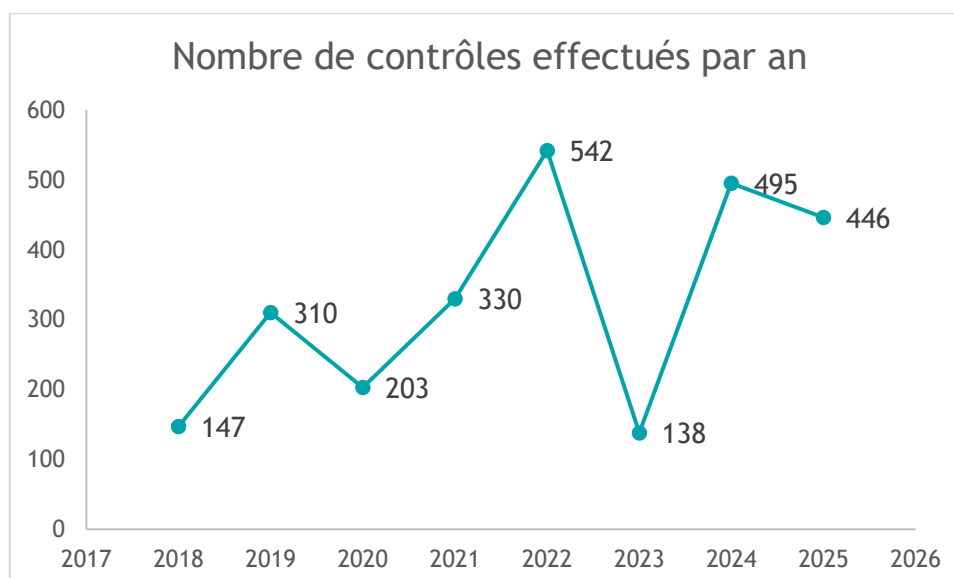
pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement » sont dorénavant considérées comme conformes.

3.2 Nombre de contrôles réalisés

Le nombre de contrôles réalisés en 2025 est de **446**.

Nombre	2025	2024
Contrôle des installations neuves et réhabilitées		
<i>Contrôle de conception</i>	46	47
<i>Contrôle de bonne exécution des travaux</i>	25	44
Contrôle des installations existantes		
<i>Contrôle de bon fonctionnement</i>	320	364
<i>Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière.</i>	55	40
Autres prestations		
<i>Contre-visite</i>	0	0
TOTAL	446	495

Graphique : évolution du nombre de contrôles (unité) des installations d'ANC réalisés entre 2018 et 2025



Après la défaillance du prestataire en 2023 et grâce au nouveau contrat signé avec l'entreprise REZEAU, le nombre de contrôles a augmenté en 2024, retrouvant un rythme plus conforme à celui des années précédentes.

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2025	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	4435	4 300
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100
	Indicateurs de performance		
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	76,3%	76,7%